



# SOMMAIRE

Editorial .....	3
Budget .....	4 à 7
Travaux .....	8 à 10
Environnement (verger conservatoire + 2 pages) .....	11 à 13
Forêt communale .....	14 à 15
Faune et Flore locale .....	16 à 17
Autour de la vie scolaire .....	18 à 21
Autour des écoles (Saint Nicolas des écoles) .....	22 à 23
Histoire .....	24 à 25
Commémorations .....	26
En dehors des écoles .....	27 à 33
Vie Associative (foyer rural, Comité des fêtes, west country) .....	34 à 35
Manifestations .....	36 à 39
Savoir vivre vivre ensemble .....	40 à 43
Communauté de Communes Moselle Madon .....	44 à 47

**Directeur de la publication :** Hervé TILLARD Rédactrice en chef : Stéphanie MARECHAL

**Crédits Photos :** Fanchon CAUVILLE, René DENILLE, Stéphanie MARECHAL, Christine MAZOYER, Liliane MUNIER, Francis PERRIN, Jean-Baptiste SCHWEYER, Hervé TILLARD, Jean-Denis VAIRELLES

**Rédacteurs :** Jean-Claude BONNEFONT, Fanchon CAUVILLE, René DENILLE, Stéphanie MARECHAL, Christine MAZOYER, Fanchon CAUVILLE, René DENILLE, Stéphanie MARECHAL, Christine MAZOYER, Liliane MUNIER, Francis PERRIN, Jean-Baptiste SCHWEYER, Hervé TILLARD, Jean-Denis VAIRELLES, Mario VILLA, Jean-Marie WEISS

Publication à périodicité variable n° ISSN 1293-3074

[www.ville-chavigny.fr](http://www.ville-chavigny.fr)

Mise en page et impression : LORNUMERIQUE - 54425 PULNOY



## Le mot du Maire

Deux fois cette année notre pays aura été durement touché par la barbarie et le terrorisme.

En janvier, c'est la liberté de la presse et la liberté d'expression tout court qui ont été visées lors des attentats de Charlie Hebdo. En novembre, ce sont la République et la démocratie qui ont été frappées en s'attaquant et tuant des citoyens innocents qui n'ont eu d'autre tort que de vouloir vivre et passer du temps ensemble.

Depuis ces événements tragiques, une question qui revient perpétuellement :

Que faire maintenant dans notre quotidien ? Car il y a certes ce que fait l'Etat, en termes de sécurité, de défense nationale, de politique extérieure, mais il y a aussi et surtout ce que chacun peut faire.

Nous devons avant tout Résister. Résister au fanatisme, à l'obscurantisme. Résister aussi à la peur. Résister à la tentation du repli sur soi, de se fermer, de faire des amalgames simplistes, de répondre à la barbarie par l'extrémisme, de cultiver la peur de l'autre.

Nous devons ensuite vivre et faire vivre les valeurs de la République, celles qui font rayonner la France dans le monde entier. Notre réponse, aujourd'hui et demain, à l'horreur des attentats, elle doit être construite précisément sur les valeurs attaquées par les terroristes. La liberté, l'égalité, la fraternité. La laïcité, l'ouverture, la tolérance, la solidarité, l'unité, le vivre ensemble.

C'est notre responsabilité individuelle et collective. Cela signifie que chacune et chacun en porte un morceau, dans ses propos, dans ses actions, dans ses choix citoyens.

A l'échelle de Chavigny, il est donc important de témoigner des projets, des actions, des réalisations de la commune, mais aussi de tout ce qui fait vivre la commune par et pour les habitants.

C'est le sens que nous avons voulu donner à ce nouveau magazine communal.

En 2014, nous nous étions engagés à améliorer l'information communale aux habitants avec de nouveaux supports de communication.

Cette refonte complète a débuté avec un nouveau site internet, puis avec l'envoi d'une lettre d'information par mail sur simple inscription (via le site internet de Chavigny ou par mail à la mairie).

Logiquement, notre communication "papier" a également évolué. Désormais, elle se décline par la mise sous presse de quatre numéros d'un "4 pages" tout au long de l'année et d'un magazine de 48 pages en début de chaque année.

C'est ce dernier que nous vous proposons de découvrir aujourd'hui. Il se veut donc le bilan d'une année de vie à Chavigny, aussi bien du point de vue des réalisations communales ou intercommunales, que de celui des associations ou habitants de la commune.

Nous montrons que dans un contexte difficile, nous sommes capables collectivement de faire vivre Chavigny avec envie et enthousiasme.

Ce numéro 1 a forcément vocation à évoluer. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à sa réalisation (écriture, mise en page, distribution), sans qui ce projet n'aurait pas pu voir le jour.

Et comme il est de coutume à pareille époque, permettez-moi, au nom du conseil municipal, de vous souhaiter une belle et heureuse année 2016.

Hervé TILLARD

## Budget



Dans un contexte économique toujours difficile, les communes sont tenues d'apporter aux habitants un minimum de service malgré la baisse des dotations de l'Etat.

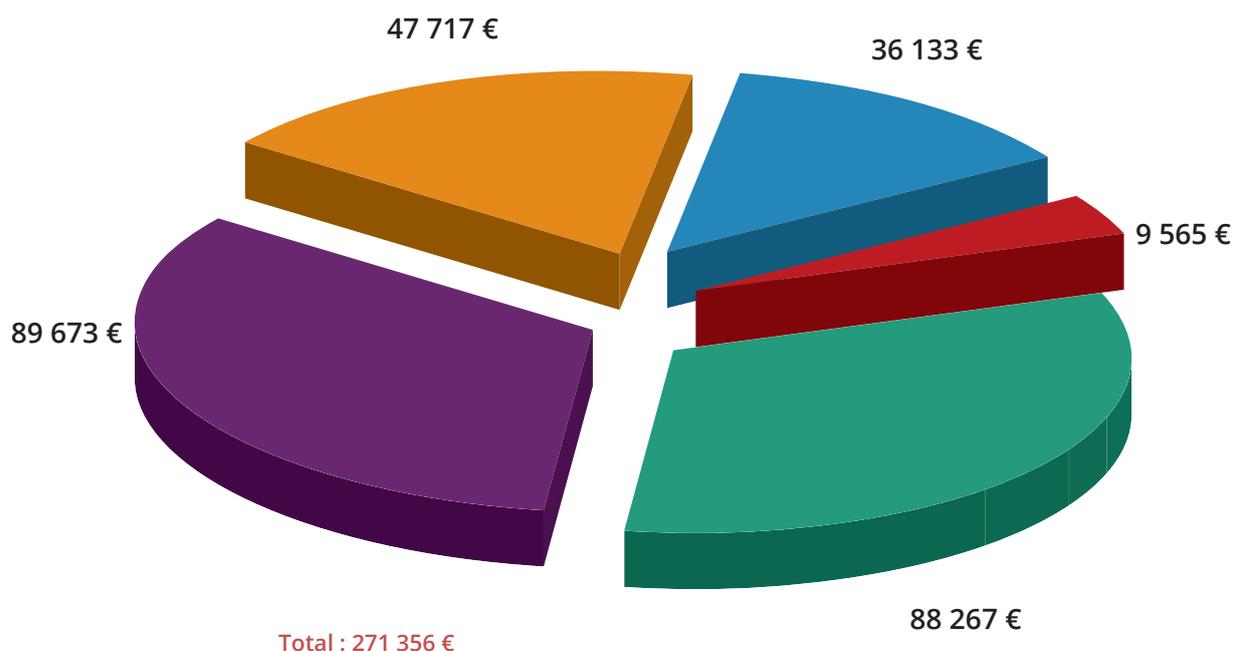
La commune de Chavigny continue de participer à la contribution du redressement des finances locales pour un montant de 15 905 € pour cette année 2015.

Pour tenir compte de cette baisse de dotation qui sera encore équivalente en 2016, la municipalité a été contrainte de supprimer l'abattement général à la base de 15 %.

Cette délibération a été adoptée en 2014.

Cet abattement existant non obligatoire et accordé localement par une délibération, était calculé sur la valeur locative moyenne, figurant sur l'avis d'imposition de la taxe d'habitation.

### Recettes d'investissement 2015



■ Subventions : département, territoires ruraux .....	36 133 €	■ Virement de la section de fonctionnement .....	88 267 €
■ Dotations, fonds divers : remboursement partiel TVA sur travaux, taxe d'aménagement. ...	9 565 €	■ Amortissements des biens .....	89 673 €
		■ Dépenses non réalisées en 2014 .....	47 717 €

## communal

Cet abattement représentait pour chaque foyer un abattement de 594 € qui ne subissait pas le taux d'imposition de 12,74 % soit une augmentation de 76 € par foyer figurant sur la part communal de votre avis de taxe d'habitation.

La quasi-totalité des communes qui nous entoure ont supprimé depuis plusieurs années cet abattement.

La municipalité a souhaité conservé néanmoins, au-delà de l'abattement obligatoire pour les enfants,

les abattements pour les personnes à revenus modestes et les personnes handicapés.

Depuis plusieurs années, nous alertons les représentants de l'état sur la faiblesse de notre DGF (dotation globale de fonctionnement), qui était de 97 € en 2014 pour une moyenne de la strate de 171 €. La réponse à notre demande a tou-

jours été la suivante « effectivement votre dotation est très inférieur à la moyenne et qu'on ne peut pas expliquer mais par contre vous faites depuis plus de trente ans un « cadeau fiscal » à l'ensemble des habitants quel que soit leurs revenus du fait de cet abattement fiscal ».

Votre imposition de taxe d'habitation et foncière peut-être plafonnée en fonction de vos revenus basés sur votre revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'imposition sur les revenus. **(Soyez vigilant sur les placements réalisés auprès de vos organismes financiers qui peuvent engendrés une augmentation de votre revenu fiscal de référence sans augmentation du montant de votre impôt sur les revenus)**

Il faut savoir que la DGF de la commune est passée de 156 147 € à 138 369 € pour cette année.

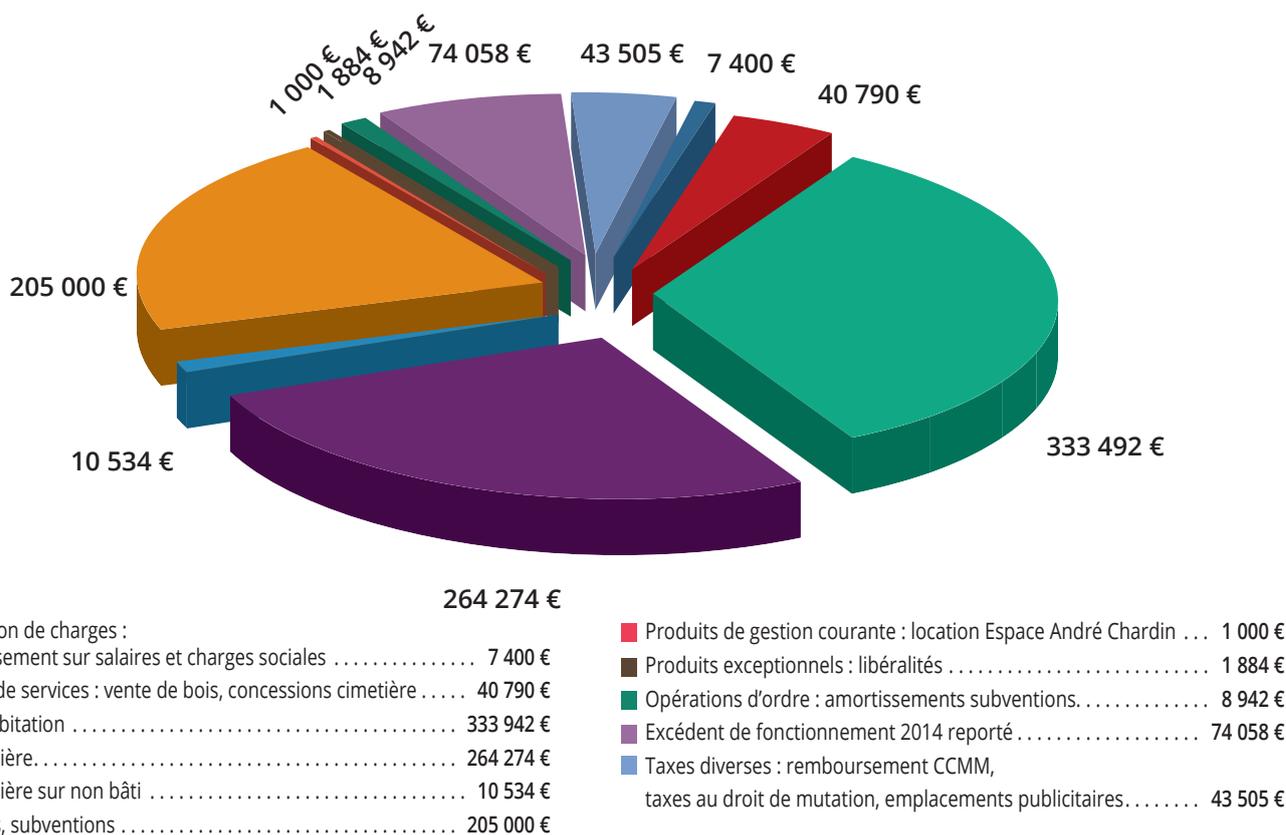
Le projet de loi 2016 a prévu encore pour cette année un niveau de baisse de dotation pour les communes de 3.67 milliards d'Euros.

La commission finances est actuellement en train de travailler sur le budget 2016, au vu des éléments en sa possession, elle envisage de pouvoir maintenir les taux à leur niveau actuel.

Cette perspective est rendue possible grâce une gestion quotidienne rigoureuse du budget par les élus et les employés administratives communales.

Toutefois cette contrainte budgétaire empêche la commune de pouvoir réaliser les investissements nécessaires pour conserver et développer les équipements de la commune.

### Recettes de fonctionnement 2015



Cependant, la municipalité continuera de s'engager auprès des associations locales ainsi que sur l'animation de la jeunesse en maintenant son effort financier.

La poursuite de la rénovation des écoles ne sera pas omise ainsi que le Temps d'Activité Périscolaire plébiscité par les enfants et les parents.

Ces coupes budgétaires pourraient à terme si elles se prolongeaient avoir un impact sur l'emploi communal et sur les services rendus à la population.

## Réforme annoncée de la DGF dans le projet de loi de finances 2016

Le gouvernement a présenté les grandes lignes de la réforme de la DGF du bloc communal lors du projet de loi de finances 2016.

Cette réforme comporte la création de **3 dotations** :

### Dotation de base

75,72 €/habitant quelle que soit la taille de la commune.

### Dotation « charges de la ruralité »

En moyenne 20 €/habitant. Elle sera éligible uniquement aux communes dont la densité est inférieure de 75 % de la densité moyenne nationale.

A ce jour, la commune ne possède aucune information pour se situer

### Dotation « charges de centralité »

De 15 € à 45 €/habitant, partagée entre les communes et la Communauté de Communes Moselle et Madon Cette dotation sera le seul élément « territorialisé »

Il visera 3 objectifs :

- Prendre en compte les charges liées au poids des équipements supportés par les communes au sein des ensembles intercommunaux.

- L'enveloppe sera partagée entre les communes et Communauté de Communes Moselle et Madon.

- La répartition de la part communale entre les communes dépendra du nombre d'habitants par rapport à l'ensemble intercommunal.

- La réforme s'accompagnera d'un dispositif de lissage.

Pour chaque commune la dotation forfaitaire ne pourra être ni inférieure à 95 % ni supérieure à 105 % du montant perçu l'année précédente.

Un amendement devrait être déposé par notre député Dominique Potier sur demande de Monsieur le Maire avec le soutien du conseil municipal afin d'obtenir une augmentation de 10 %/an au lieu des 5 % annoncée pour les communes très défavorisées en DGF comme peut l'être Chavigny.

**Jean-Marie WEISS,**  
Adjoint responsable  
de la Commission Finances

## La réforme de la DGF reportée à 2017

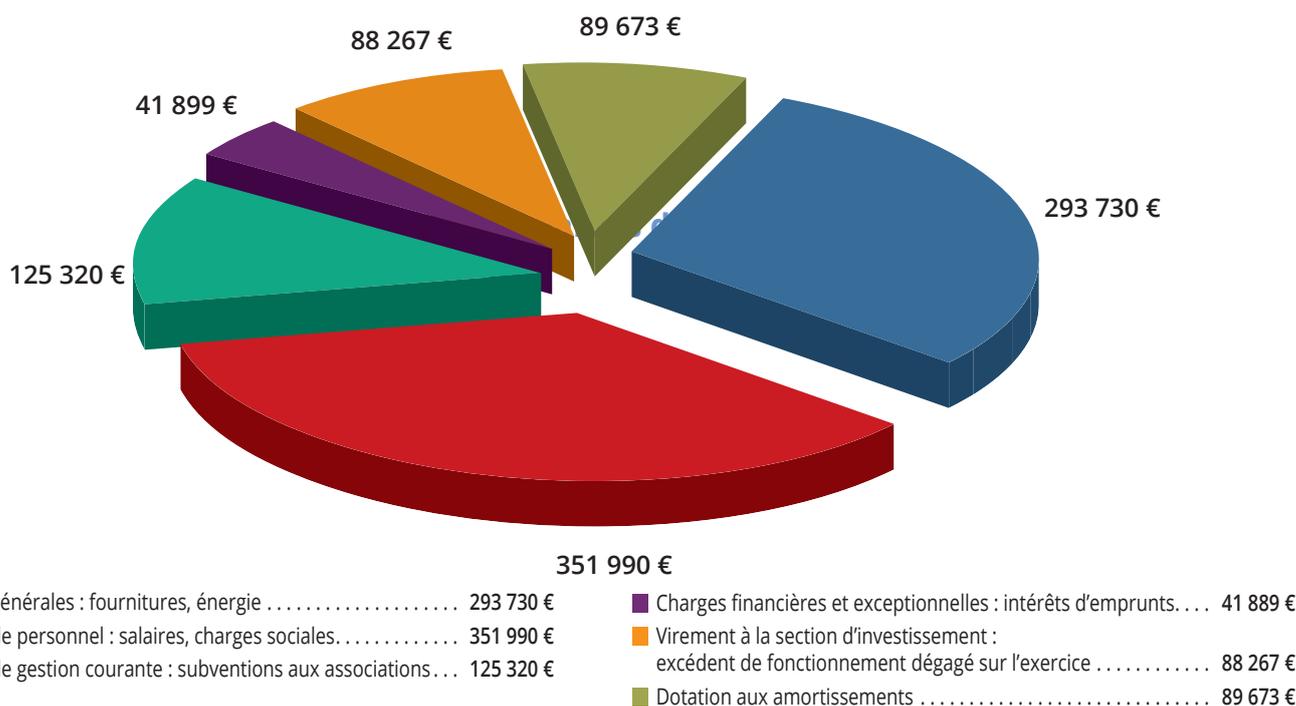
Le Premier ministre Manuel Valls a annoncé que la réforme de la dotation globale de fonctionnement aux collectivités locales était reportée d'un an.

Alors que les députés s'apprêtaient à discuter de cette mesure prévue dans le projet de loi de finances pour 2016, le Premier ministre Manuel Valls a annoncé mardi 3 novembre le report d'un an de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

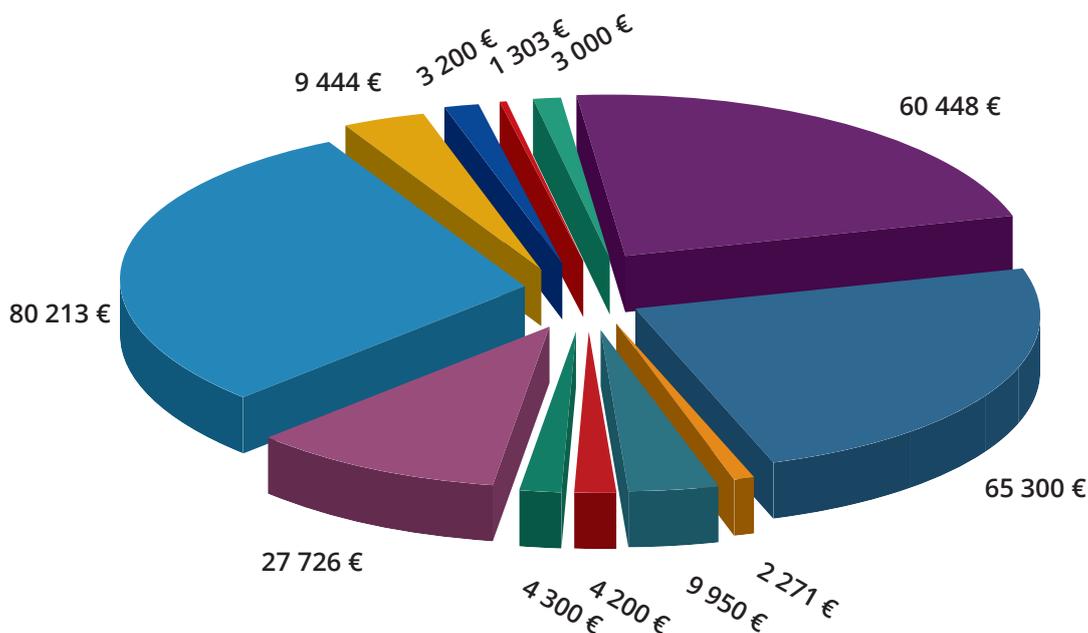
Initialement prévue pour entrer en vigueur dès 2016, elle doit désormais voir le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le report d'un an de l'application de la réforme de la DGF est dû à la mobilisation d'une partie des élus locaux qui conteste cette réforme due à un manque de visibilité sur les prochaines années.

## Dépenses de fonctionnement 2015



## Dépenses d'investissement 2015

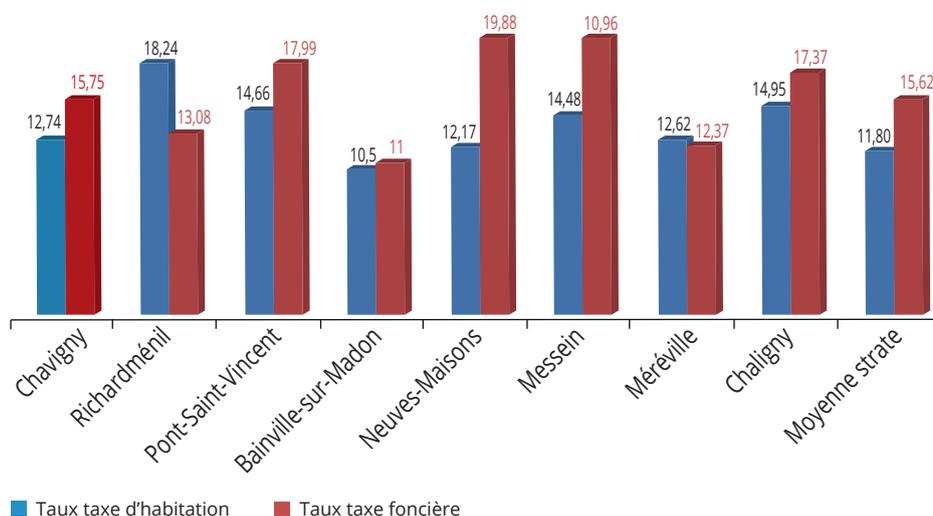


Total : 271 356 €

■ Matériel de signalisation .....	3 200 €	■ Préau école maternelle .....	9 950 €
■ Mobilier écoles .....	1 303 €	■ Structure de jeu école maternelle .....	4 200 €
■ Poteaux incendie .....	3 000 €	■ Plan de sauvegarde communale (obligation légale) .....	4 300 €
■ Voiries générales .....	60 448 €	■ Voirie place de la résistance .....	27 226 €
■ Travaux aux écoles : fenêtres et chaudières .....	65 300 €	■ Capital des emprunts .....	80 213 €
■ Révision PLU .....	2 271 €	■ Divers : taxe d'aménagement, amortissement subventions .....	9 444 €

## Données comparées des taux 2014

Taux	Chavigny	Richardménéil	Pont Saint-Vincent	Bainville-sur-Madon	Neuves-Maison	Messein	Méréville	Chaligny	Moyenne Nationale en 2013
Taxe d'habitation	12,74	18,24	14,66	10,50	12,17	14,48	19,32	14,95	11,8
Taxe foncière	15,75	13,08	17,99	11,00	19,88	19,96	12,37	17,37	15,62



Les travaux réalisés au cours de cette année 2015 s'inscrivent dans un plan pluriannuel portant sur deux grands axes :

- la réalisation d'économie d'énergie
- l'accessibilité aux bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite (PMR).

### Les économies d'énergie :

De nombreux travaux ont été réalisés depuis 5 ans dans ce sens : remplacement d'une partie des fenêtres (en même temps que les sols et peintures) à l'école maternelle en 2010, remplacement des couvertures et isolation des 2 bâtiments de l'école élémentaire en 2012, rénovation de l'éclairage public par le remplacement des lanternes et des ampoules de plus faible consommation et baisse de l'intensité de l'éclairage une partie de la nuit en 2013.

Cette année, grâce à des subventions en hausse (à hauteur de 80 %), de nombreux travaux ont pu être réalisés

- le remplacement des deux chaudières de l'école devenues « vétustes », par trois chaudières nouvelle génération à condensation, pour une consommation plus faible. Les deux bâtiments de l'école élémentaire et celui de l'école maternelle possèdent désormais leur propre chauffage autonome, limitant les risques de panne,
- le remplacement des radiateurs électriques de l'extension de l'école maternelle par la prolongation du système de chauffage au gaz déjà existant de l'école maternelle,
- le remplacement des fenêtres et l'adjonction de volets roulants sur les deux bâtiments de l'école élémentaire.

### Accessibilité « handicapés » des bâtiments :

Le chantier de mise en conformité des bâtiments pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a débuté en



Grande cour de l'école maternelle, nouveau préau

2013 par l'installation de rampes dans les deux bâtiments de l'école élémentaire.

Cette année, des travaux ont été menés :

- A l'école maternelle en effectuant une remise à niveau de la cour et la réfection des enrobés,
- Dans la cour de la mairie avec la remise à niveau des sols et réfection des enrobés ainsi que le marquage au sol de l'emplacement réservé aux personnes handicapées
- A l'église en aménageant un accès spécifique à l'arrière de l'édifice.

Les travaux communaux ne se sont pas cantonnés à ces deux axes.

L'Eglise a notamment été mise aux normes « sécurité incendie, évacuation », les cloches ont été réparées et des pièces usées ont été remplacées pour leur mise en sécurité.

Pour les plus petits, les anti-pince-doigts ont été renouvelés à l'école maternelle mais également à l'espace André-Charadin.

La réfection des plafonds des 1<sup>ers</sup> étages des 2 bâtiments de l'école élémentaire a également été faite. Un nouveau préau de 50 m<sup>2</sup> a été installé dans la grande cour de l'école maternelle permettant ainsi aux enfants de jouer à l'abri. Dans la petite cour de la maternelle, Une nouvelle structure de jeu (un toboggan) a été installée en remplacement de l'ancienne devenue trop obsolète.

Pour résumer, 2015 a été placée sous le signe des économies d'énergie, de la rénovation et de la mise aux normes des bâtiments.

Il reste cependant encore beaucoup à faire afin de répondre à l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite (PMR) notamment en matière de voirie.

**Mario VILLA**  
1<sup>er</sup> adjoint responsable de la commission travaux



*l'école maternelle en 2010, remplacement des fenêtres*



*La Mairie, réfection des enrobés*

## Marquage au sol

### un petit coup de neuf

Le marquage au sol sur nos voiries n'est malheureusement pas éternel. C'est pourquoi nous avons entrepris une opération de rénovation sur les éléments de sécurité essentiels que constituent les passages piétons, les « stop » et les arrêts de bus. Nous avons fait le choix d'utiliser de la résine afin d'augmenter

la durée de vie de ces marquages. Parallèlement, quelques panneaux de signalisations supplémentaires ont été ajoutés afin de renforcer les indications au centre de la commune, mais aussi pour rappeler certaines interdictions... Des rappels sont parfois nécessaires !

## Malfaçons à l'Espace André Chardin

### en passer par la justice !

Depuis l'ouverture de l'espace Chardin il y a maintenant cinq ans, la commune doit faire face à plusieurs « malfaçons » qui parasitent la vie au quotidien des utilisateurs. Les problèmes esthétiques sont nombreux : peinture de la façade qui se détache par bande entière, traces d'humidité sur le plafond de la grande salle, carrelages fendus dans la cuisine et dans un des vestiaires, coulures en façade depuis le toit. Ces désordres physiques cachent malheureusement des dysfonctionnements techniques importants : problèmes sur le dispositif de rafraîchissement ambiant, faiblesse structurelle d'un mur intérieur, malfaçon sur l'étanchéité du toit, etc...

Malgré des interventions continues amiables ou par voie d'avocat avec les entreprises incriminées, les choses ont peu ou pas évoluées, chacun renvoyant la faute sur l'autre... Devant ce grand flou où architecte, bureau d'études et entreprises ont refusé d'assumer leurs responsabilités,

le Conseil municipal a décidé de mettre en œuvre une expertise judiciaire. Après un constat d'huissier exhaustif des dysfonctionnements transmis au juge, ce dernier a nommé un expert judiciaire qui doit déterminer les désordres et les responsabilités. Le juge pourra ainsi ordonner la remise en état de la salle et prononcer des condamnations si nécessaire.

Cette procédure est lourde, puisqu'elle met en œuvre des confrontations sur site entre experts, entreprises, avocats et assurances, mais elle permettra de trouver de véritables solutions aux désordres subits.

Après un an de débats contradictoires, nous sommes dans la phase finale de rédaction des conclusions de l'expert. Le juge pourra ensuite trancher et se prononcer.

L'année 2016 devrait être celle des travaux de remise en état de l'espace Chardin... A suivre !

## Sécurisation



### Sécurisation de l'accès aux installations sportives : du lourd !

Après plusieurs envahissements des installations sportives de Chavigny (terrains de football et parking des terrains de tennis) durant l'été, un dispositif de sécurisation de l'accès à ces structures a été installé fin août. Après un relevé minutieux avec les responsables sportifs des gabarits à respecter, ce sont 110 tonnes d'enrochement provenant des carrières COGESUD de Moselle-et-Madon qui ont été placées afin de former des chicanes assez serrées pour éviter toute nouvelle installation. Le dispositif permet en outre de faire baisser de manière drastique la vitesse aux abords des structures sportives.



## Fleurissement de la commune

Comme tous les ans, l'équipe du service technique a réalisé de magnifiques compositions florales qui ont embellies la commune d'avril à octobre. Merci à ces derniers pour ces splendides réalisations.



De nombreuses études scientifiques menées par Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS), Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA)... montrent que l'exposition aux pesticides accroît le risque de survenue de graves maladies chez les humains. Nombre de paysans développent des maladies dues à la pulvérisation de pesticides nombreux et divers dans leurs champs.

Les pesticides sont également responsables de la diminution importante du nombre d'abeilles. Quels impacts sur l'environnement et la biodiversité auraient la disparition des abeilles et leur rôle de pollinisateur ?

Une prise de conscience s'est peu à peu forgée au sein de la population. La loi du 6 février 2014 encadre l'utilisation des



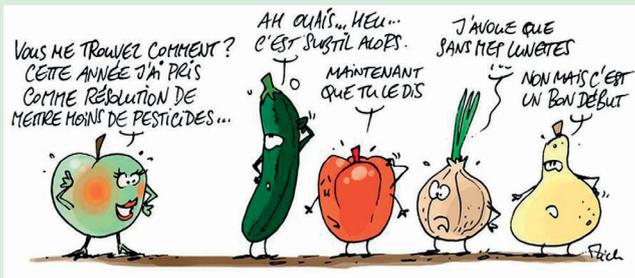
## Journée Patrimoine et marche

Dans le cadre des journées du Patrimoine de septembre, une cinquantaine de chaviniens (adultes et enfants) ont participé à une marche familiale. Cette marche de découverte du village et de son environnement naturel était organisée par la commission « Cadre de vie et environnement » du conseil municipal avec la participation de Jean-Louis Mascré, animateur du groupe randonneurs du Foyer Rural, et de Jean-Baptiste SCHWEYER, technicien à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).

Point de départ était donné à l'espace André Chardin, pour un circuit à la fois urbain et champêtre, d'un peu plus de 6 kms, à la découverte d'éléments remarquables, de la faune, de la flore, architecturaux, et également des ressources cachées du déplacement « doux » (sentiers) à Chavigny.



## Pesticides : quelles nouvelles ?



produits phytosanitaires ou pesticides. Elle a été modifiée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Les échéances ont été avancées de 3 ans. D'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les collectivités locales devront avoir supprimé l'utilisation des pesticides pour « l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé ». Les produits de bio contrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique pourront être utilisés.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il en sera de même pour les particuliers car la vente des pesticides sera interdite dans les jardinerie. Il est à noter que les jardiniers amateurs n'utilisent que 5 % du total des pesticides !

Le secteur agricole, qui utilise une grande partie des 95 % restants est concerné par le 2<sup>nd</sup> plan Ecophyto. Le cap d'une réduction de 50 % d'utilisation des pesticides est maintenu mais sur une période plus importante : moins 25 % d'ici 2020, moins 50 % d'ici 2025 au lieu des 10 ans prévu dans le 1<sup>er</sup> plan Ecophyto (2019).

## Qu'en est-il à Chavigny ?

Les services techniques ont déjà commencé à mettre en place des mesures plus respectueuses de l'environnement, en supprimant partiellement certains pesticides.

Il nous reste 2 ans pour les remplacer définitivement comme l'ont déjà fait nombre de collectivités. Mais pour une petite commune comme la nôtre, ce n'est pas facile. Une aide est nécessaire, de même pour les particuliers. C'est un changement radical.

A cet effet, la commune mettra en place des actions d'information et de formation pour réussir cette transition. Nous vous solliciterons pour y participer.

L'action est engagée, il faut la poursuivre. La santé de tous, l'environnement et la biodiversité nous en seront redevables.



## 2 familiale

Durant le parcours, jalonné d'une douzaine de haltes, ont permis notamment à Jean-Louis Mascré de partager ses connaissances des circuits de randonnées et du patrimoine local en retraçant des pans de l'histoire sidérurgique et minière locale en passant devant l'ancien tunnel situé près de l'école maternelle, puis le pont enjambant la rue de Nancy ainsi que les vestiges de l'ancienne voie ferrée où circulait le Coucou, train minier qui transportait le minerai de fer de la mine du Val de Fer (ancien territoire de Chavigny) vers l'usine de Neuves-Maisons.

D'autres haltes ont permis à Jean-Baptiste Schweyer, spécialiste de la Faune et la Flore locales de présenter les écosystèmes



des zones humides : Mazot, roselière, fonds de Renonvaux (gammare, nymphes, petits crustacés...) mais également quelques espèces animales (blaireau (traces de pattes), salamandre...) et quelques éléments de la flore (phragmite ou roseau des marais, peuplier, hêtraies, noyer...). Les enfants aussi bien que les adultes ont participé activement et de façon ludique en répondant à un questionnaire retraçant les étapes du parcours.

Le groupe a également poursuivi son chemin dans la forêt sur les traces de l'ancienne voie du Tram et de l'ancien village puis direction le quartier des Castors (maisons construites dans les années 50, par les habitants eux-mêmes solidairement). Petit passage dans les vieux quartiers de Chavigny (Rosière et Pressoir) avant de regagner la salle Chardin pour le pot de l'amitié.

Rendez-vous est pris pour la prochaine marche familiale qui se déroulera au printemps 2016.



**René DENILLE,**  
Adjoint responsable de la Commission  
Cadre de vie - Environnement - Forêt

## Verger conservatoire et pédagogique

Depuis maintenant 4 ans, la commune possède un verger conservatoire et pédagogique derrière la salle André Chardin. Cette belle aventure a débuté grâce à l'action conjointe de la commune (ainsi que plusieurs autres communes du territoire) et de la Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM).

L'Opération Programmée d'Amélioration des Vignes et Vergers (OPAV) initiée par la CCMM visait à relancer durablement une dynamique autour des vergers familiaux et à restaurer un élément typique du paysage lorrain en incitant à la création de vergers conservatoires.

Le choix des arbres s'est porté sur des variétés anciennes et locales. FREDON Lorraine (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Lorraine) puis l'AREFE (Association Régionale d'Expérimentation Fruitière de l'Est) ont prospecté sur l'ensemble du territoire à la recherche de variétés anciennes. Cette étude du patrimoine fruitier local, ponctuée de des visites dans les communes auprès des habitants/propriétaires de vergers, a permis de recenser toutes les essences et variétés d'arbres fruitiers locaux puis d'élaborer un catalogue.

Les employés techniques épaulés par des membres de l'association ont planté différentes variétés de pommiers, pruniers, cerisiers en 2010-2011.



Depuis, les élèves des écoles de Chavigny ainsi que les adultes ont bénéficié d'actions de sensibilisation à la protection de la nature et de connaissance des vergers et notamment des espèces d'arbres fruitiers et leur écosystème. La 4<sup>e</sup> édition de la Fête des vignes des vergers s'est déroulée en 2013 à l'Espace Chardin.

La suite de l'OPAV pourrait être une sensibilisation auprès des propriétaires de vergers dans la commune pour l'entretien de leur parcelle et leur accompagnement dans la reconquête des coteaux sur la forêt qui gagne d'année en année. Cette action serait un encouragement au retour d'abord de fruits mais aussi de la faune et de la flore présentes dans les vergers et participer ainsi à la conservation de la biodiversité.

## Les Vergers conservatoires de Moselle et Madon

### Le Verger de Chavigny

Les 125 arbres plantés dans les 11 vergers conservatoires mettent en valeur toutes les variétés présentes sur notre territoire. La majorité des plants est le résultat de greffages à partir d'arbres locaux et pour quelques spécimens d'un approvisionnement chez un pépiniériste. Ces vergers sont ainsi des lieux conviviaux, ouverts à tous, et assurant la préservation de notre patrimoine fruitier, écologique et paysager. Vous pouvez y accéder librement, dans le respect des lieux, des arbres, du voisinage et des autres visiteurs. Bonne visite !

<b>POMME</b> <i>reinettes de Blenheim</i> Origine : Viterne Cueillette : fin octobre Utilisation : cuit ou cru	<b>POMME</b> <i>petite rouge</i> Origine : Chavigny Cueillette : novembre Utilisation : cuit ou cru	<b>POMME</b> <i>Moyeuve Moulin</i> Origine : Xeulley Cueillette : fin octobre Utilisation : cuit ou cru	<b>POMME</b> <i>belle pomme du hangar</i> Origine : Maron Cueillette : fin octobre Utilisation : cuit ou cru	<b>CERISE</b> <i>de la Picotte</i> Origine : Neuves-Maisons Cueillette : juin Utilisation : cuit ou cru	<b>CERISE</b> Origine : Viterne Cueillette : juin Utilisation : cuit ou cru	<b>CERISE</b> <i>noire</i> Origine : Maizières Cueillette : juin Utilisation : cuit ou cru	<b>PRUNE</b> <i>mirabelle de Nancy</i> Origine : Pépinière Cueillette : septembre Utilisation : cuit ou cru
--	---	---	--	---	--	--	---

Espace Chardin

vous êtes ici

<b>POMME</b> <i>reinettes</i> Origine : Viterne Cueillette : octobre Utilisation : cuit ou cru	<b>POMME</b> Origine : Xeulley Cueillette : novembre Utilisation : cuit ou cru	<b>NEFLIER</b> <i>à gros fruits</i> Origine : Pépinière Cueillette : octobre Utilisation : cru	<b>POMME</b> <i>vaucharde</i> Origine : Xeulley Cueillette : novembre Utilisation : cuit ou cru	<b>POMME</b> <i>moyenne rouge</i> Origine : Thélod Cueillette : novembre Utilisation : cuit ou cru	<b>POMME</b> <i>baskoop rouge</i> Origine : Thélod Cueillette : novembre Utilisation : cuit ou cru	<b>PRUNE</b> <i>perdrigon</i> Origine : Chavigny Cueillette : août Utilisation : cuit ou cru	<b>POMME</b> <i>petite rouge</i> Origine : Xeulley Cueillette : novembre Utilisation : cuit ou cru	<b>PRUNE</b> <i>reine claudie dorée</i> Origine : Pépinière Cueillette : septembre Utilisation : cuit ou cru
--	---	--	---	--	--	--	--	--

**Information complète :**  
[www.cc-mosellemadon.fr/](http://www.cc-mosellemadon.fr/)  
 puis onglet cadre de vie  
 puis aménagement de l'espace  
 ou en flashant ce code

**Contact :**  
 Communauté de communes Moselle et Madon  
 Service Espaces et Habitat  
 Tél. 03 83 26 45 00  
[contact@cc-mosellemadon.fr](mailto:contact@cc-mosellemadon.fr)

# FORÊT COMMUNALE

La forêt communale couvre une superficie de 157, 97 ha répartie en 3 massifs distincts pour une surface totale boisée de 152, 76 ha.

Bois de Châtel	129,09 ha
Bois des Clairs Chênes	76,67 ha
Bois de Champelle	12,27 ha

Les principales essences sont :

Hêtre	44 %
Chêne pédonculé	8 %
Chêne sessile	12 %
Feuillus précieux (Erable sycomore, Merisier, Alisier torminal)	12 %
Frêne	6 %
Feuillus divers (Charme, Erable champêtre)	18 %

Quelques résineux ont été introduits en forêt et correspondaient à l'époque à un réel besoin. Ils sont disséminés dans certaines parcelles.

Une forêt, c'est un espace vivant et pour la faire vivre, il faut l'entretenir, la renouveler, l'aménager et la protéger.

La tempête du 26 décembre 1999 a détruit plus de 25 % de la surface de la forêt communale de Chavigny et conduit la commune à une révision de son aménagement.



Alisier blanc

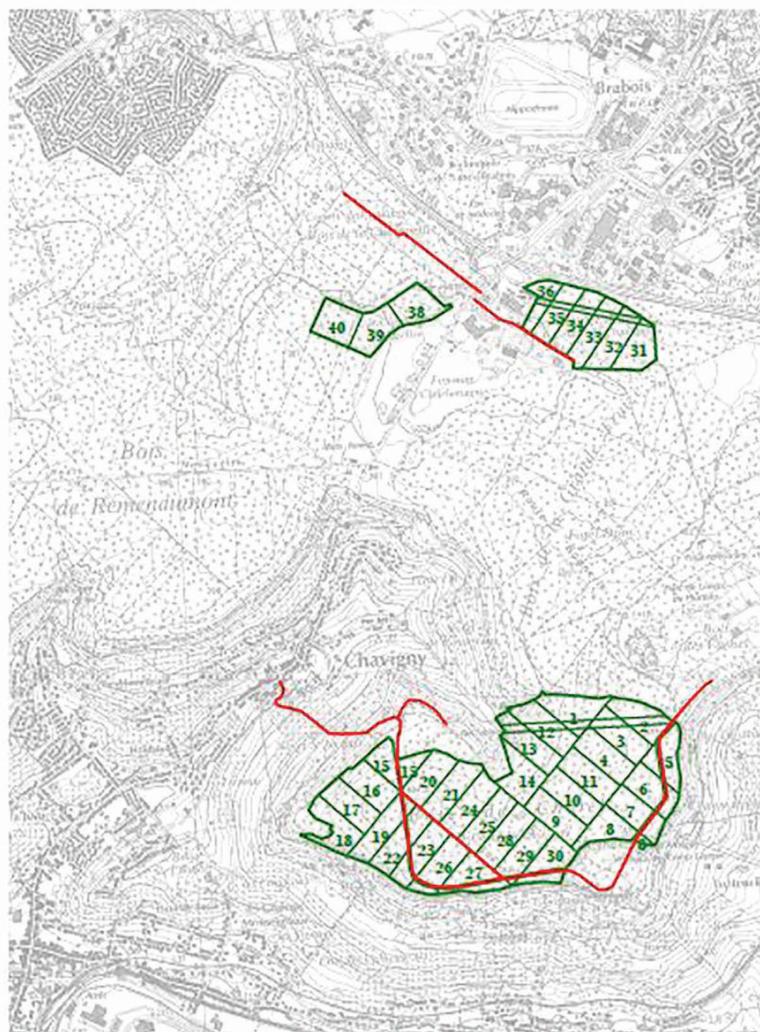
FC de Chavigny  
Carte de situation  
EDr25B CIGN 2003

Limites de la forêt  
 Parcellaire forestier  
M Desserte accessible aux grumiers



Office National des Forêts  
Agence Meurthe-et-Moselle Nord  
NANCY - octobre 2006

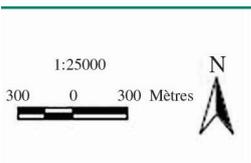
300



Dernièrement, après des travaux de conversion de certaines parcelles et de régénération d'autres depuis 2001, le conseil municipal a décidé par délibération en date du 27 février 2009 de donner un avis favorable au nouveau projet d'aménagement forestier de la forêt communale élaboré par l'ONF pour la période allant de 2009 à 2023 (15 ans).



Tilleul



**L'aménagement forestier** est un document de gestion à moyen terme (10 à 15 ans), un guide qui assure le suivi et la cohérence des opérations sylvicoles, garantit la pérennité de l'espace boisé et un étalement aussi régulier que possible des revenus forestiers de la collectivité.

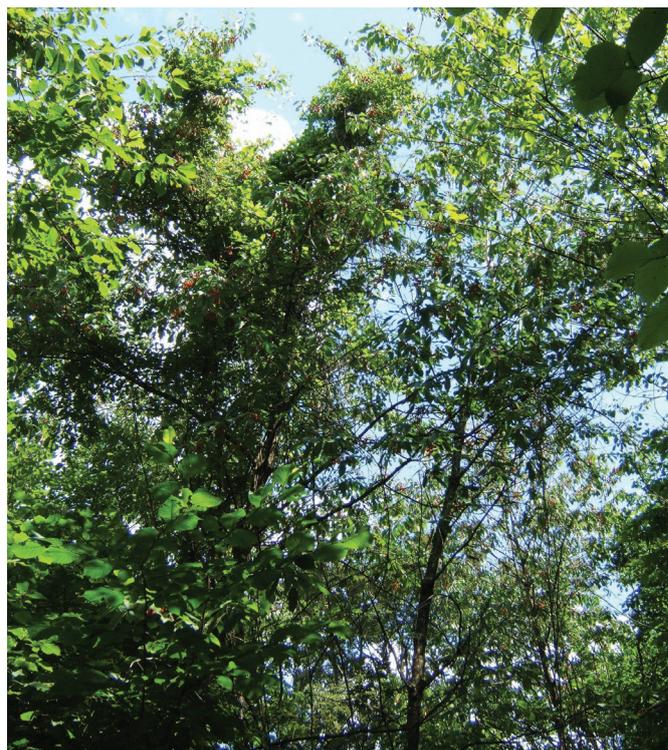
Il est élaboré gratuitement par l'Office National des Forêts (O.N.F.) et approuvé par le Préfet de Région depuis 1988.

Le document d'aménagement précise que la forêt communale de Chavigny est affectée sur 100 % de sa surface à la production de bois (bois d'œuvre et de chauffage) associé à la protection générale des milieux et des paysages.

Les objectifs fixés par l'O.N.F sont entre autres la préservation et la valorisation de notre forêt par son rajeunissement. Aujourd'hui 43 % de la surface est constituée de jeunes peuplements.

**La biodiversité** le maintien et la valorisation figure parmi ces objectifs. La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité. Il préconise la conservation des arbres creux, trous ou sénescents en faveur des pics, chauves-souris, et plus généralement de la petite faune et de la flore (lichens, champignons vivant sur les bois morts, mousses...). Les arbustes, le lierre ont un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt au même titre que le mélange des essences d'arbres et la diversité des milieux.

**La forêt est un espace** qui n'a pas seulement vocation économique. C'est aussi un espace où peut s'exercer la chasse, fréquenté par du public (randonnées, pro-



*Merisier et ses merises*

menades, VTT, activité équestre, vestiges du Camp d'Afrique) et où la faune (sanglier, chevreuil, blaireau, martre, buse, geai...) et la flore (de nombreuses orchidées (*Orchis maculata* et *Orchis militaris*) se développent.

A noter que le Groupe d'Études des Mammifères de Lorraine mène une campagne de recensement des terriers de blaireaux. La forêt communale de Chavigny comporte des terriers qu'il faut à tout prix préserver lors des exploitations et travaux.

Toutes ses activités doivent se pratiquer dans le respect de tous.

**René DENILLE,**  
Adjoint responsable de la Commission  
Cadre de vie - Environnement - Forêt

## Classement en forêt de protection du Massif forestier de Haye

Suite à des projets d'urbanisation et de création d'infrastructures routières, l'Association de Promotion et de Sauvegarde du Massif Forestier de Haye, l'association ALPE Laxou et FLORE 54 demandèrent en 2006, au préfet le classement du Massif Forestier de Haye en forêt de protection.

N'ayant de réponse ni du préfet, ni de la CUGN (Communauté Urbaine du Grand Nancy), les trois associations créèrent un collectif et lancèrent une pétition. En neuf mois, le collectif regroupa 62 associations et collecta 17 000 pétitions. Face à cette mobilisation, le préfet de Meurthe-et-Moselle réunit le comité de suivi du Massif de Haye le 30 avril 2009 et proposa le lancement officiel d'études visant à ce classement (niveau de protection le plus élevé pour un massif forestier).

La concertation avec les différents groupes de travail (2007-2009) a conclu à la décision de poursuivre la démarche pour le classement avec l'accord ministériel.

Sept ans pour aboutir à une enquête publique qui se déroula en octobre 2013.

A la suite de cette enquête, le dossier a été remis au ministre l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt le 19 novembre 2014.

Après l'examen du dossier par les services du ministère, celui-ci fut transmis au Conseil d'État pour décision.

Le classement devrait aboutir en 2016.

Le massif de Haye, c'est 10 600 hectares de forêt dont 6 700 ha de forêts Domaniales, 3 600 ha de forêts communales, 160 ha de forêts relevant du droit forestier autre et 540 ha de forêts privées.

La forêt communale de Chavigny est incluse dans le classement en forêt de protection du massif de Haye.

<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret/Foret/Foret-de-Haye>

## Le Blaireau



© Jean-Baptiste SCHWEYER

Chez les petits carnivores, le renard (*Vulpes vulpes*) est sans nul doute le plus commun. Le Chat forestier (*Felis sylvestris*), fleuron de la Lorraine, beaucoup plus rare, n'est pas observé sur la commune de Chavigny. Enfin, la grande famille des mustélidés (8 espèces) compte six représentants ici : la minuscule Belette (*Mustela nivalis*), sa grande sœur l'Hermine (*Mustela ermina*), le Putois (*Mustela putorius*), les deux cousines la Fouine (*Martes foina*) et la Martre des pins (*Martes martes*) et enfin le plus imposant de tous : le Blaireau (*Meles meles*). Si les trois premiers sont rares, les deux suivants communs, le blaireau, lui, a vu ses effectifs s'étoffer durant ces quinze dernières années.

Les caractéristiques éthologiques et la dentition ont conduit les systématiciens à classer ces petits mammifères dans les carnivores. Si la belette ne consomme que des petits rongeurs, le blaireau est par contre un parfait omnivore (canines fortes et courtes, molaires très larges), un opportuniste qui exploite les ressources alimentaires du moment : les vers de terre au printemps, les bulbes d'arum, les graines et les fruits à la belle saison, les feignes, les larves de hannetons,



© Jean-Baptiste SCHWEYER

... Quelques friandises peuvent agré-  
menter ses menus avec framboises,  
fraises, raisins, maïs, orge et blé en  
lait ... et le courroux du jardinier ou  
de l'agriculteur s'entend alors.

Avec son mètre de long, dont  
20 cm pour la queue, il ne mesure  
que 33 cm au garrot, pour 13 kg en  
moyenne. Son pelage général est  
poivre et sel, sa queue blanche, mais  
le trait qui le rend inconfondable  
est bien sa tête de « bandit mas-  
qué », blanche avec deux bandes  
noires qui passent sur les tout petits  
yeux, les petites oreilles avant de se  
fondre dans le pelage du dos. Enfin  
il ne manquait plus à cette puissance  
musculaire que les outils adéquats au  
terrassement : des griffes de plus de  
2 cm flanquées sur des pattes avant  
aux formes de pelle avec cinq doigts  
bien alignés et des pattes arrières  
aux petites griffes et taillées pour

faire levier. Les sens de cet animal de l'ombre reposent presque  
exclusivement sur l'odorat ; en effet, sa vue est mé-  
diocre, son ouïe moyenne, avec de petites oreilles fixes en  
comparaison à celles du renard, grandes et mobiles ; mais  
l'odorat ! Imaginez qu'il est 7 à 800 fois supérieur au nôtre ... Ce  
trait est signé devant avec une truffe large et derrière avec la  
présence originale, sous la queue, d'une poche à musc qui n'est



© Jean-Baptiste SCHWEYER

autre que la carte d'identité de chaque individu. Ce musc à l'odeur très peu perceptible pour nous est régulièrement déposé comme marqueur aux bornes du territoire ou encore lors de séances de grattage et jeux entre individus.

La vie du blaireau s'organise donc avec une phase nocturne active et un repos au terrier de jour. Autre originalité, il ne vit pas en famille, mais en clan. Ce dernier compte de 2 à 10 individus, parfois plus.

Du fait de ses mœurs, c'est la diversité paysagère qui lui convient le mieux. C'est à ce point de vue un bon bio-indicateur de milieux riches et variés, de la biodiversité dont on parle tant.

Pour cet aspect, Chavigny n'a pas à rougir et la préservation de vastes prairies, de vergers, de haies, conjuguée à un relief de côtes sur du karstique (calcaire avec failles) convient parfaitement à l'espèce.

D'ailleurs les Chavinéens ont remarqué depuis plusieurs années que les observations de blaireaux, mais surtout leurs indices de présence, augmentaient de façon significative. Cette dynamique est lente car l'espèce, contrairement au renard, ne fait que 2 à 3 jeunes par an et pas tous les ans.

Vous notez des visites nocturnes dans votre jardin : un ou plusieurs blaireaux ont peut-être scarié votre pelouse à la recherche de vers de terre, de tipules, de larves de hannetons, de limaces, ... ; hier il y avait aussi des fraises et les groseilliers sont défaits ! Des gratis, quelques traces ou encore une latrine, que faire ?

Nous avons abordé les capacités olfactives exceptionnelles du blaireau et le fait qu'il ne dégage aucune odeur perceptible à l'inverse du renard. De ces éléments nous pouvons déduire que tout matériel odoriférant éloigne l'animal ; les cheveux, les parfums, l'urine, ... déposés sur les accès utilisés. Mais, si cette méthode peut être efficace, ses effets n'en restent pas moins éphémères, et nécessite des apports réguliers ; de plus par temps de pluie, ils perdent vite de leur efficacité.



© Jean-Baptiste SCHWEYER

Je privilégierai deux méthodes : l'électricité et la clôture.

Pour une protection ponctuelle dans l'espace et le temps, il est aisé de mettre en place une clôture électrique. Certes c'est un investissement, mais le matériel reste disponible à tout moment, est très fiable et d'utilisation simple.

Il faut garder à l'esprit que le blaireau ne fait que 33 cm au garrot et se déplace toujours le nez au sol. Le fil inférieur sera disposé à 15 cm de hauteur, le second entre 35 et 40 cm.

Pour une tranquillité permanente, la clôture reste le plus sûr. En grillage « fort » elle sera enterrée d'au moins 40 cm ou liée à une margelle de béton. Ce choix peut engendrer un investissement dont les effets se lisent à longs termes et il ne concerne pas que le blaireau. Je me permets de signaler ici que cette clôture va barrer la route au renard qui, s'il rend d'innombrables services, n'en est pas moins vecteur de certaines pathologies dont l'échinococcose alvéolaire, potentiellement mortelle pour l'homme. Vous comprendrez que le choix de la clôture reste à privilégier.

Mais, je ne peux que vous inciter à relativiser ces quelques désagréments et profiter de belles observations nocturnes de blaireaux voisins. Cet animal paisible, sans une once d'agressivité se laisse approcher sans problème si vous vous placez à bon vent. Pour la lumière, il ne perçoit ni le bleu, ni le rouge. Un filtre sur la torche peut être utilisé. La lumière blanche est perçue, mais, utilisée progressivement, peut être supportée et permettre de belles observations. Pour ce faire, éclairez juste devant vous et montez le faisceau très doucement vers le ou les animaux.

Je vous proposerai des éléments concrets sur l'évolution des populations de blaireaux Chavinéens, de vous décrire leurs terriers, de vous aider à lire ces indices de présence, de vous dire comment les observer, le tout dans un (ou plusieurs) prochain(s) article(s).



© Jean-Baptiste SCHWEYER

Jean-Baptiste SCHWEYER



Catherine SCHLICKLING est partie vers de nouveaux horizons dans sa carrière d'enseignante, c'est donc un nouveau directeur, ayant en charge la classe de CM1-CM2, qui est entré en fonction à la rentrée de septembre : Michel ANTALIK.

## Une nouvelle tête dans l'équipe d'enseignants



Equipe enseignante

## Le périscolaire du matin

Dès 7 h 30, Anne-Christine et un animateur de la MJC accueillent vos enfants encore endormis, au périscolaire pour un temps calme avant l'école. Il y a toujours un petit bricolage à faire, un dessin pour se préparer à une journée parfois longue en collectivité. Certains enfants peuvent y passer parfois plus de 45 h/ semaine. Il faut donc que ces temps d'accueil soient au maximum à l'écoute des besoins de l'enfant.

## À l'école

Depuis cette année, les accueils du matin et de début d'après-midi se réalisent directement en classe. Un temps privilégié pour s'installer tranquillement en classe, échanger avec la maitresse ou le maitre.



## La cantine (Espace Chardin)

Pour que ce temps de pause méridienne soit adapté aux enfants des deux écoles et pour respecter leurs rythmes chrono-biologiques, deux services ont été mis en place : les animateurs prennent en charge les enfants de maternelle à 11 h 45 et les ramènent à l'école à 13 h 15. Ils accompagnent les élémentaires à partir de 12 h 30 et les ramènent à l'école pour 13 h 30.

Un animateur est chargé de la préparation et du service en cuisine.

Les animateurs chargés d'aller récupérer les enfants à l'école doivent les aider à se déshabiller, se déchausser, les

emmener aux toilettes, se laver les mains, et les installer à table avec leurs animatrices.

Ces dernières, les aident à couper leur viande, à servir l'eau, à débarrasser les assiettes...

Avec les enfants d'élémentaire c'est le même fonctionnement. À part que les enfants sont plus grands et plus autonome. Après avoir redéposé les enfants à l'école les animateurs remontent à l'espace Chardin pour aider au rangement de la salle et de la cuisine.





## Qui prépare les repas de vos enfants ?

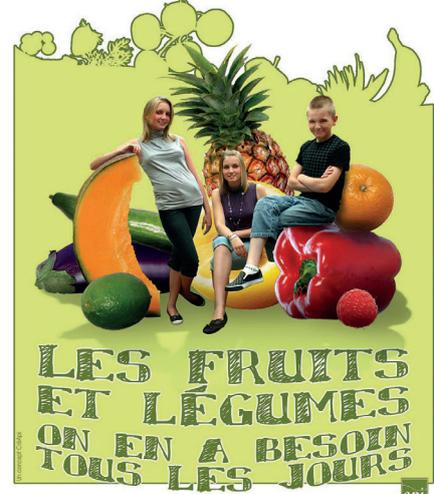
Les repas sont fournis par API restauration depuis plus de 5 ans. Ce prestataire a retenu l'attention des administrateurs et de la commune pour sa valorisation des produits locaux et biologiques. Le fromage vient du Saintois, des Vosges, les fruits des petits producteurs locaux.

De nombreux repas thématiques ont lieu tout au long de l'année, Saint-Nicolas, Noël, Pâques...

Les repas sont servis en liaison froide, c'est-à-dire qu'ils arrivent froids à l'espace Chardin, puis sont remis en température par Corinne une heure avant les services.

Notre choix de prestataire a été retenu dans le cadre d'un marché public par la CCMM, permettant aux associations et mairies du territoire de bénéficier d'un suivi plus personnalisé.

Découvre, chaque semaine, dans ton resto, 36 raisons d'aimer les fruits et légumes avec Emmy, Marc et Anaïs...



## Le périscolaire du soir

Après l'école, en attendant de pouvoir rentrer à la maison, les enfants sont accueillis dans les locaux du périscolaire, pour un temps de détente avec les animateurs.

De nouveaux projets vont voir le jour au cours du premier trimestre de cette année comme un temps d'aide aux devoirs, de lecture d'histoire. Les enfants inscrits au périscolaire peuvent également sous réserve d'inscription préalable participer aux activités proposées par la MJC Lorraine à l'espace Chardin, à savoir cirque le mardi et judo le jeudi.

## Les temps d'activité péri-éducatifs, ou TAP

La nouveauté cette année est l'harmonisation des horaires de fin de classe du matin à 11 h 45, et une fin plus tôt des TAP le vendredi à 16 h 15.

Les activités proposées sont en lien soit avec les projets de classes ou d'école, soit avec la vie associative de Chavigny : Saint-Nicolas, la fête du jeu, le carnaval, le kermesse de fin d'année.





## Le Carnaval

La fête a été préparée par les animateurs et animatrices des temps périscolaires et par les enfants des écoles maternelle et élémentaire. Chaque groupe d'enfants a participé à la création de danses, de costumes, de bonhomme Carnaval, de pin hâta et de spectacle de cirque. Point de départ l'école pour finir à l'espace André Chardin : tout au long du chemin les enfants ont animé leur spectacle et activités. De nombreux parents sont venus applaudir leurs enfants.



## Le festi TAP

Pour fêter le dernier jour de TAP de cette année 2014-2015, les animateurs avaient décidé de réunir les enfants de l'école maternelle et élémentaire et leurs parents pour un moment convivial. Il était convenu que les enfants montrent à leurs parents les réalisations de l'année : sport, danse, ateliers scientifiques, arts appliqués. Mais la canicule nous a obligé à annuler le festi TAP qui a été remplacé par des jeux d'eau et un goûter.

## Le projet vélo

La classe de CE2 de Mme DECAMPS, les animateurs sportifs de la CCMM, Paul, Orane, et des parents volontaires se sont retrouvés autour d'un projet vélo et de prévention routière.

Après des séances d'initiation au vélo, à la sécurité lors des déplacements, les enfants ont pu se rendre à Sexey-aux-Forges, voir leurs correspondants.

Fort de ce succès, le projet sera renouvelé cette année.



## Association E.L.A.

Cette année, les élèves de l'école élémentaire participent à une action de soutien à l'association ELA (association européenne contre les leucodystrophies).

Lundi 12 octobre, les élèves de CM1 et CM2 ont fait la dictée : « Mets tes baskets et bats la maladie » écrite, pour l'occasion, par la romancière Amélie NOTHOMB, qui a eu lieu dans les établissements scolaires partout en France. Ce texte fait référence à ces maladies génétiques rares et mortelles et plus largement au handicap. Il aborde aussi la responsabilité et le partage en vue de sensibiliser la jeunesse et d'éveiller les consciences solidaires.

Pour cette occasion particulière, c'est Monsieur Le Maire qui a remplacé les enseignants. Les élèves et Hervé TILLARD se sont prêtés à cet exercice un petit peu solennel avec application. Qui était le plus intimidé, ce matin là ?

Vendredi 16 octobre, juste avant les vacances de Toussaint, tous les enfants de l'école élémentaire ont participé à la course en faveur de l'association ELA sur l'esplanade de l'espace Chardin. Les élèves de CP et CE1 ont couru



pendant 8 minutes, puis ceux du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) ont couru pendant 20 minutes, accompagnés par M. ANTALIK, le directeur de l'école. Pour chacun, c'était une occasion de se dépenser, de se dépasser et d'être solidaires avec les personnes malades.

Pour compléter ces actions, pendant les vacances, les élèves parcourent leur quartier pour collecter des dons pour l'association parrainée par Zinedine ZIDANE, en faveur de la recherche et de l'aide aux malades et à leurs familles.



## Côté collègue

La plupart des jeunes de Chavigny sont scolarisés au collège Jacques Callot de Neuves-Maisons. Un résumé de ce qui a marqué nos collégiens cette année :

### La journée rencontre et jeux avec les animateurs

Le lundi 29 juin tous les animateurs jeunesse des communes de Neuves-Maisons, Richardménil, Chavigny et du réseau mutualisé de la CCMM ont répondu à l'invitation du collège Callot pour une journée découverte du panel des animations proposées dans les communes.

S'en est suivi un après-midi, de jeux sportifs dans le collège : courses d'orientation, escalade, zumba...

### La sortie des délégués de classes

Chaque année, les délégués de classe du collège Callot bénéficient d'une journée de formation à leur rôle au sein de la classe et du conseil de classe. Cette journée est aussi un temps culturel avec une visite d'un musée de Nancy (Lorrain ou des beaux arts).

### Le tri sélectif à la cantine du collège

Depuis plus d'un an la cantine du collège Callot, sensibilise les enfants au tri sélectif à l'issue du repas. C'est ainsi, qu'à l'issue du repas, les jeunes font le tri de leur plateau : les déchets verts qui vont aux composteurs, les emballages à la poubelle classique, attention, le personnel du collège veille au respect de ses consignes. Cette initiative a retenu notre attention pour notre composteur construit par les ados de Chavigny.



## *Saint Nicolas et le Père Fouettard*



Le mercredi 9 décembre, au matin, Saint Nicolas et le Père Fouettard étaient de passage à Chavigny pour rendre visite aux écoliers et leur offrir quelques friandises. Ils étaient attendus avec impatience par des enfants qui, étrangement, avaient tous été très sages.

La visite a commencé par l'école maternelle où les enfants, tous rassemblés dans la grande salle de motricité, ont fait un accueil chaleureux au Saint Patron et à son acolyte, même si quelques uns semblaient craindre le bâton du Père Fouettard. Mais, bien vite, tout le monde s'est rendu compte que celui-ci était aussi gentil que son compagnon et c'est avec plaisir qu'ils ont tous chanté les chansons apprises pour l'occasion. Pour terminer, Saint Nicolas et le Père Fouettard ont été gâtés par de beaux et nombreux dessins.

La distribution s'est poursuivie à l'école élémentaire où Saint Nicolas et le Père Fouettard ont rendu visite aux enfants dans chaque classe. Les plus petits, élèves du CP, après leur avoir chanté et offert des dessins, se sont livrés au jeu des questions : « Pourquoi Saint Nicolas n'était-il pas venu avec son âne ? », « Saint Nicolas était-il le cousin du Père Noël ? »... La visite s'est poursuivie dans la classe des CE1. Ceux-ci ont expliqué comment ils partici-

Classe CM1 - Madame RAOULT



Classe CE1 - Madame VUIDART



Ecole maternelle



Classe CM1-CM2 - Monsieur ANTALII

## *de passage dans nos écoles*

paient au projet « un sapin européen » ; il s'agit d'échanger des décorations de l'arbre de Noël avec d'autres classes dans toute l'Europe. Cette année, ils ont envoyé leurs réalisations à vingt-sept classes et ont reçu en retour celles de ces mêmes classes. Puis, passage dans la classe composée d'élèves de CE1 et CE2 qui, outre la distribution de dessins à Saint Nicolas et au Père Fouettard, ont prouvé qu'ils maîtrisaient la langue saxonne en leur interprétant un chant de Noël en anglais. Puis, ils ont continué d'être accueillis par des dessins dans la classe des CM1. Ceux-ci leur ont chanté une très jolie chanson et ont expliqué qu'ils s'entraînaient pour participer « Aux écoles qui chantent » au mois de juin : Saint Nicolas et le Père Fouettard leur ont assuré qu'ils seraient discrètement dans la salle pour assister à leur performance. La visite s'est terminée par la classe regroupant des CM1 et des CM2 ; Saint Nicolas a assisté avec eux à leur leçon de français, souvenirs lointains pour notre Saint ! Puis, comme pour les autres classes, tous les élèves ont posé autour de Saint Nicolas et du Père Fouettard pour une traditionnelle photo souvenir.

Saint Nicolas et le Père Fouettard ont donné rendez-vous aux enfants pour le défilé à Chavigny, prévu le samedi 12 décembre, avant de revenir aux écoles l'an prochain.



Projet « Sapin Européen »



Classe CP - Madame RONDAGS



ITALIK



Classe CE1-CE2 - Madame DECAMPS

## L'école à Chavigny autrefois

### Les premiers maîtres d'école

Il n'y avait certainement pas d'école à Chavigny pendant les années noires de la guerre de Trente ans : la communauté des habitants était alors trop pauvre et trop peu nombreuse pour entretenir un instituteur. Mais la présence d'une école à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ne fait pas de doute, dès lors qu'on voit figurer, sur le registre de la paroisse, dont on possède l'original depuis 1702, jusqu'à quatre ou cinq signatures pour un même acte, en plus de celle du vicaire. Parmi elles, celle de Mansuy Collin, que nous supposons avoir été le premier maître d'école, figure toujours en bonne place.

A partir de 1703, on voit apparaître à sa place, le nom de Sébastien Emond, né en 1680 dans la paroisse de Chaligny-Neuves-Maisons, mais dont les parents sont venus habiter à Chavigny vers 1685. Il est qualifié explicitement de « régent d'école » en 1707 et jusqu'en 1710. Après une période où la rotation des maîtres a été très rapide, il revient comme instituteur dans la paroisse en 1724, en remplacement de son beau-frère, Pierre Cholay, qui avait épousé comme lui une fille de Chavigny. Il exerce ses fonctions jusqu'à la fin de 1742, quand l'assemblée des habitants le choisit comme « syndic ». Parallèlement, son épouse Françoise Mathieu a été choisie comme « sage-femme », de 1731 à 1744. On voit qu'il était bien implanté dans le village.

Les maîtres d'école de ce temps là avaient un statut bien particulier. Ils étaient recrutés par la communauté des habitants, qui recevait les candidatures et établissait un contrat avec le futur instituteur. Les rémunérations étaient contractuelles, de même que les avantages en nature dont le maître d'école pouvait bénéficier (logement, part d'affouage). Les paroisses les plus riches pouvaient se payer un maître d'école très instruit, les plus pauvres devaient se contenter des plus ignorants. De plus, ce maître d'école était placé sous la surveillance du curé, ou, comme à Chavigny, du vicaire desservant la paroisse. Il était en même temps chantre à l'église et chargé de la sonnerie des cloches ; il assistait habituellement aux enterrements, aux mariages, aux baptêmes et pouvait aider le prêtre à tenir le registre de paroisse. Le maître d'école avait sa place réservée à l'église, comme on peut le voir encore sur les très anciens bancs de l'église de Chavigny, où son nom est gravé en toutes lettres. Ces tâches à l'église avaient l'avantage de procurer au maître un complément de rémunération, sans lequel son salaire eût été bien trop maigre.



L'école du prêtre (gravure d'Olivier Perrin de 1808)

La situation matérielle de ces premiers instituteurs n'était pas très enviable. Ceux qui se fixent dans le village sont ceux qui y possèdent des biens, soit parce qu'ils en sont originaires, soit parce qu'ils ont épousé une fille bien pourvue par ses parents. Ceux qui viennent de l'extérieur sont parfois obligés de pratiquer un métier secondaire : François Perrin apparaît ainsi en 1766 avec la double qualification de maître d'école et d'artisan tonnelier. Tous cherchent d'une manière ou d'une autre à exercer une profession plus rémunératrice. Mansuy Collin, qui a été, après son père, maître d'école à Chavigny de 1742 à 1757, prend sa retraite comme « laboureur ». Léopold Boulanger, dont le passage dans le village a été bref (1761-1763) est devenu ensuite « employé dans les fermes générales » à Nancy. Mansuy Babillon, instituteur depuis 1785, est promu en 1793 « secrétaire greffier municipal », ce qui a été pour lui le début d'une belle carrière administrative à l'époque de la Révolution.

### La maison d'école

Le gouvernement de la Restauration impose aux communes d'aménager une « maison d'école », qui pourra également servir pour les réunions municipales. Jusque là, en effet, les instituteurs devaient établir l'école dans leur propre domicile, ce qui n'allait pas sans inconvénients. La question est posée devant le conseil dès 1818, mais la maison n'est trouvée qu'en 1824. C'est une ferme lorraine, qu'il faudra transformer, car la grange et les écuries y tiennent beaucoup trop de place, mais elle est assez vaste et accompagnée d'un jardin et d'un verger. Cette maison, qui a été démolie de nos jours pour laisser la place à l'ensemble des bâtiments du Châtel, se trouvait au n° 2 de la rue de Nancy ; elle était jointive de la première maison de la rue des Ecoles, qui existe encore aujourd'hui.

Dans un premier temps, la municipalité de Chavigny s'est contentée d'aménagements assez minimes. La première salle d'école, qui est celle où se réunissait le Foyer des Anciennes à ses débuts, se trouvait au fond du bâtiment et servait aussi aux réunions du conseil municipal. Les démarches administratives ayant été longues, la mise en service de cette école ne s'est faite qu'en 1830. C'est seulement à cette date, en effet, que le conseil municipal fixe le montant de ses « frais de premier établissement ». Il constate avec satisfaction le 4 juillet 1830 que « la salle d'école est suffisante pour contenir tous les enfants aptes à la fréquenter ».

Cette déclaration optimiste est vite démentie par les faits. Dès 1834-1835, il faut aménager une nouvelle salle de classe,

plus vaste, qui se situe cette fois sur la façade de la maison : c'est celle où se trouvaient, il y a 35 ans, les bureaux de la mairie. Cette salle est équipée alors de bancs semi-circulaires, ce qui fait que l'instituteur officie au centre d'un hémicycle. L'ancienne salle de classe est maintenant réservée aux réunions du conseil et le logement de l'instituteur est agrandi, grâce à un nouvel aménagement de l'étage.

La transformation définitive du bâtiment scolaire ne date que des années 1855-1859. C'est alors qu'on a fait complètement disparaître l'écurie et toutes les dépendances agricoles. L'aménagement complet de l'étage a permis à la fois d'étendre le logement de l'instituteur et d'y créer des pièces pour les bureaux et le dépôt des archives de la mairie. La salle de classe, inchangée, se trouvait à droite du couloir d'entrée, tandis qu'à gauche, un local ayant accès direct sur la place était réservé à la pompe à incendie, nouvellement acquise vers 1860.

Jusqu'à vers 1870, la capacité de la salle de classe, qui mesurait 63 m<sup>2</sup>, est restée suffisante pour accueillir tous les élèves. Leur nombre ne figure jamais dans les comptes rendus du conseil, mais on peut l'évaluer, par divers recoupements, à une quarantaine. C'était avant la phase d'expansion rapide de la population de Chavigny qui a suivi l'ouverture des premières mines.

Au début du siècle, le statut du maître d'école n'est pas très différent de celui qu'il était au XVIII<sup>e</sup>. Nicolas Masson, qui est entré en fonction en 1796, a bénéficié d'abord de contrats temporaires, puis en 1810, d'un contrat « perpétuel », qui lui assurait la stabilité de l'emploi, mais n'était pas sans inconvénients. On le voit par exemple solliciter un relèvement de l'indemnité qu'il percevait pour la sonnerie des cloches ; quand le contrat a été signé, il n'y avait encore qu'une seule cloche à l'église ; il y en a maintenant trois, ce qui l'oblige à se faire aider. Il meurt en octobre 1830, après quelques mois d'absence pour maladie.

A partir de 1830, la situation des instituteurs s'améliore graduellement. Ils sont désormais défendus par un inspecteur primaire, qui impose aux communes de leur octroyer de meilleures conditions d'exercice. L'administration de l'instruction publique fixe également le salaire minimum qu'un instituteur communal doit percevoir. Ce salaire se composait d'une part variable, le montant de la rétribution scolaire versée par les parents, complétée par une prise en charge par la commune de celle que ne pouvaient verser les indigents, et d'une part fixe, payée par la municipalité. Les communes sont maintenant tenues d'ajuster chaque année ce traitement « fixe », pour que l'instituteur touche au moins la somme de 600 francs, portée à 700 à partir de 1863.

Les instituteurs de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sont recrutés en suivant des procédures beaucoup mieux encadrées qu'autrefois. Après Nicolas Masson, qui était encore un



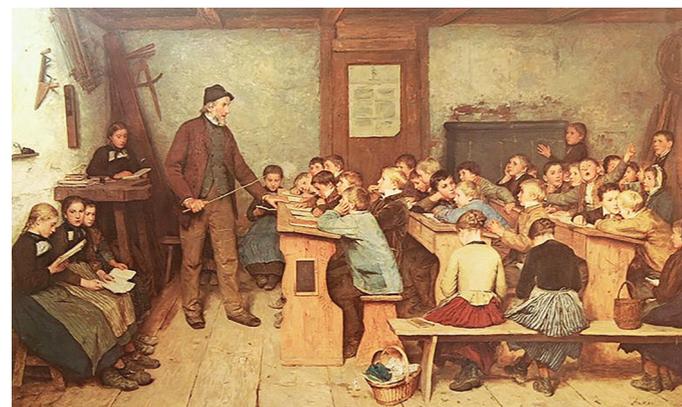
maître d'école « à l'ancienne », Pierre Victor Jacquemin exerce à partir de l'été 1830. La municipalité lui paie en juillet 1832 un stage à Nancy, pour qu'il s'initie à une « nouvelle méthode pour apprendre l'orthographe ». Il démissionne à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1842 pour devenir « receveur buraliste » à Chavigny et tenir une épicerie au centre du village avec l'aide de son épouse.

Son successeur, Jean Dominique Gaugé, est choisi au terme de la procédure devenue désormais réglementaire. Né à Eulmont en 1816, il a obtenu en 1834 le « brevet de capacité d'instruction primaire ». Il vient de Blénod-les-Pont-à-Mousson et son dossier contient l'exeat, c'est-à-dire l'autorisation de quitter son poste donnée par le recteur, ainsi que des certificats de moralité établis par les maires des deux localités où il a déjà enseigné. Le conseil municipal ne fait que proposer sa candidature, présentée au comité supérieur d'instruction publique de l'arrondissement, qui procède à sa nomination.

Lorsque Gaugé démissionne en septembre 1848, le conseil procède en suivant la même procédure du concours, au choix de son remplaçant. Il s'agit de Nicolas Jeandel, né à Méréville et alors âgé de 24 ans. Il a fait une longue carrière à Chavigny, où il s'est marié, et a enseigné jusqu'en 1879. Il a été le premier à assurer le soir en 1857 un « cours d'adultes », pour lequel ses grands élèves lui versaient 1 F 50 par mois, complétés par une somme de 75, puis 85 francs accordée par le conseil, l'éclairage et le chauffage du local étant à la charge du maître.

Comme on peut s'en douter, la brusque augmentation des effectifs scolaires, consécutive à l'ouverture des mines, a entraîné une profonde perturbation dans la vie de l'école du village. C'est une nouvelle période qui s'ouvre, à partir de 1875.

(à suivre)



Education populaire

Jean-Claude Bonnefont

## 8 mai - 11 novembre

Comme chaque année les jeunes et les ados du CMJ se sont investis avec sérieux et générosité dans les commémorations du 8 mai et du 11 novembre. Ils ont traditionnellement participé, pour les deux cérémonies, au rassemblement devant le monument aux morts en s'associant au dépôt des gerbes de la commune et des anciens combattants, puis ils ont rappelé les noms des soldats tombés pour la patrie. Nos jeunes ont également pris l'habitude de préparer les petites douceurs accompagnant le verre de l'amitié, servi à l'issue des cérémonies.

Pour la célébration du 8 mai, les jeunes se sont divisés en deux groupes selon leurs affinités. Ainsi, certains ont choisi des extraits du journal d'Anne Franck qu'ils ont mis en scène. Pendant qu'ils peaufinaient leur jeu scénique,

les autres jeunes préparaient une mini exposition ; ils avaient retenu trois thèmes : le débarquement, les camps de concentration et les jeux et jouets des enfants pendant la guerre.

La cérémonie du 11 novembre a réuni nos jeunes élus autour de la préparation d'un jeu : « Qui veut gagner un bataillon ? ». Les personnes présentes se sont retrouvées sur le plateau d'une émission de télévision et ont été divisées en quatre groupes, destinés à s'affronter autour de questions relatives à la première guerre mondiale. Petits et grands se sont pris au jeu



et ont partagé un agréable moment tout en se remémorant leurs leçons d'histoire. A l'issue du jeu toutes les équipes ont été déclarées ex-æquo et ont été invitées à partager le verre de l'amitié.

Un grand merci aux jeunes pour leur investissement et à leurs parents pour leur aide et leur soutien.

**Christine MAZOYER,**  
adjointe responsable  
de la commission  
Enfance - Jeunesse - Ecole



## MAIS QUE FONT VOS ENFANTS ET VOS ADOLESCENTS À CHAVIGNY, QUAND ILS NE SONT PAS À LA MAISON...

À Chavigny, en dehors des temps familiaux et scolaires, les enfants et adolescents sont accueillis par deux associations :

L'association périscolaire gère la restauration scolaire à l'espace socio-culturel André Chardin, l'accueil périscolaire avant et après l'école ainsi que le mercredi après-midi, dans ses locaux à l'école élémentaire.

La MJC Lorraine, gère les accueils de loisirs des vacances scolaires, les animations pour les ados sur la commune et en partenariat avec les FJEP de Neuves-Maisons et Chaligny pour les projets Ados en réseau et Besoin d'Air.

Ces deux associations sont également partenaires de la commune, dans la mise en place du Projet Éducatif de Territoire (PEDT), qui impulse une mutualisation des équipes éducatives et également des ATSEM, Sophie et Carole.

L'équipe d'animation, en cette fin d'année est heureuse de vous présenter un reportage sur la vie de vos enfants et adolescents quand ils sont avec nous.



## *Le Conseil des Ados*

Ils sont 8 jeunes élus par leurs amis, qui contribuent à l'élaboration des animations jeunesse avec leurs animateurs Paul et Orane.

Ils sont conviés à des réunions plénières avec le conseil municipal de jeunes pour construire ensemble certaines manifestations, notamment les commémorations.

Leur participation active dans le cadre de chantier (peinture, réalisation d'un composteur...) leur a permis en contrepartie de partir en mini-camp à Vic-sur-Seille, mais également de réaliser des sorties loisirs (cinéma...)



## *L'accueil jeune et les petits chantiers*

### *du mercredi après-midi*

Tous les mardis soir de 16 h 30 à 20 h à l'espace Chardin les ados sont accueillis pour un temps d'animation et de détente avec Paul et Orane.

Les petits chantiers du mercredi après-midi permettent leur implication dans les projets communaux ou inter-associatifs.



## *Ados en réseau*

A vocation intercommunale, ce projet porté par le FJEP de Chaligny, concerne les jeunes de Neuves-Maisons, Richardménil et Chavigny.

La participation à ce projet est plus libre pour les jeunes : ce sont des soirées et sorties qui sont organisées tout au long de l'année : match de handball, carnaval, Europa park, fête du jeu et fête de fin d'année.

## *La chasse aux œufs*

Chaque année a lieu la traditionnelle chasse aux œufs de l'APS. Cette année sous un temps quelque peu humide, 70 enfants ont participé à cette chasse sur des terrains adaptés aux plus grands et aux plus petits.



## *Le coucou du mercredi*

Tous les mercredis après-midi, les enfants sont accueillis après la cantine dans les locaux du périscolaire pour un moment de détente et de jeux avec les animatrices.

Les activités sont proposées au fil des saisons, de la météo et des envies des enfants.





## Besoin d'air

Egalement à vocation intercommunale, ce projet est porté par le FJEP de Neuves-Maisons et concerne les jeunes de Neuves-Maisons et Chavigny avec leurs animatrices Mélanie et Fanchon.

Sophie, professeur de théâtre et Julie, technicienne vidéo, toutes deux de la MJC Lorraine, les épaulent pour la partie artistique et création du projet.

Pour tous les jeunes de 10 à 18 ans, ce projet est un investissement d'une année pour la création d'un événement culturel et artistique autour de la vie des ados. Un espace de parole libérée sur eux au sens large : l'amitié, les émotions, la famille...

Cette année la représentation a eu lieu le vendredi 23 octobre à l'espace culturel Jean l'Hôte de Neuves-Maisons devant plus de 150 personnes.

Ces temps de création sont ponctués de temps de loisirs, d'amusement ou alors plus solennels, notamment en juillet 2015 avec la visite de l'assemblée nationale à l'invitation de notre député Dominique Potier. À l'issue de cette visite, les jeunes se sont rendus à la cité de sciences et de l'industrie de la Villette pour la visite de l'exposition du « zizi sexuel » de Titeuf.





## Les accueils de loisirs

Ils ont lieu à l'espace Chardin chaque première semaine des petites vacances scolaires et tout le mois de juillet.

Ils sont à destination des enfants de 3 à 10 ans et de 10 à 14 ans.

L'été, l'équipe privilégie l'organisation de mini-camp sur deux ou trois jours.

Les enfants ont pu également se rendre à la caserne des pompiers, aller voir les chevaux de Guy GEORGE.



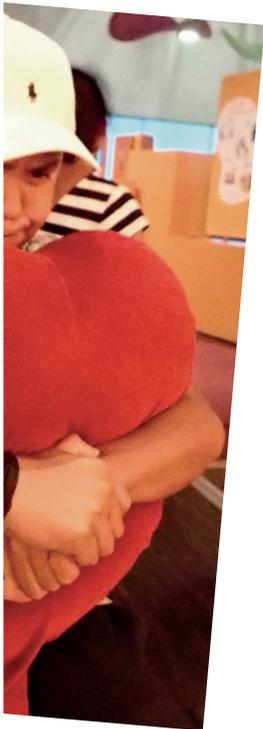
## Le conseil municipal des jeunes

Outre sa participation et son implication aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre, le conseil municipal des jeunes, le CMJ, a toujours des idées plein la tête pour faire vivre et enrichir le village. En lien avec le devoir de mémoire entourant l'anniversaire de la Grande Guerre, les jeunes réfléchissent à l'organisation d'un voyage à Verdun, qui pourrait également intéresser les écoles et qui se déroulerait en fin d'année scolaire.

Les bancs, dont ils avaient décidé l'achat et le lieu d'installation sur la commune, sont maintenant à notre disposition lors de nos promenades. Cette année, les jeunes ont aussi été particulièrement présents dans différentes manifestations de la commune ; en effet, ils ont donné un coup de main lors de la kermesse et lors du défilé de la Saint-Nicolas.

Plusieurs projets ont été abordés sans être finalisés pour l'instant. Ainsi un groupe réfléchit à la mise en place d'une bibliothèque à Chavigny ; une bibliothèque de « libre échange » dans le hall de la salle Chardin ou une bibliothèque de « plein air », comme cela existe déjà ? La réflexion est en cours. Un autre groupe a décidé de s'occuper de l'organisation d'un grand jeu dans la commune afin d'en faire découvrir le patrimoine ; de la création à l'organisation, en passant par la réalisation, le projet devrait aboutir aux beaux jours. Les jeunes fourmillent encore d'autres idées ; ils sont notamment très sensibles à tout ce qui pourrait améliorer et protéger l'environnement et le cadre de vie.

En janvier prochain, de nouvelles élections auront lieu et il est certain que de nouvelles idées et de nouveaux projets émergeront.



## *Le comité de pilotage des rythmes de Vie de l'Enfant*

Le décret portant sur la réforme des rythmes scolaires a impulsé sur la commune de Chavigny la mise en place d'un comité de pilotage réunissant l'ensemble de la communauté éducative : enseignants, parents d'élèves, représentants des associations enfance-jeunesse de la commune et élus municipaux.

L'objet de ce comité de pilotage est de porter une réflexion commune sur les temps de vie de l'enfant et leurs aspects éducatifs et pédagogiques.

Cette année, des groupes de travail spécifiques se sont mis en place autour de l'accueil d'enfant en situation de handicap, les évènementiels, le suivi du Projet Educatif Territorial (PEDT).

Le comité de pilotage s'est rapproché de Serge Tisseron, pour pouvoir mener une action de prévention autour de l'utilisation des écrans faite par les enfants.



### À tout âge, choisissons ensemble les programmes, limitons le temps d'écran, invitons les enfants à parler de ce qu'ils ont vu ou fait, encourageons leurs créations.









## 3 - 6 - 9 - 12, des écrans adaptés à chaque âge

### Avant 3 ans

**Le meilleur des jouets, c'est celui qu'il fabrique ; le meilleur des écrans, c'est le visage de l'adulte.**

Je préfère les jeux traditionnels et les histoires lues ensemble à la télévision et aux DVD.

Je laisse à mon enfant le temps de s'ennuyer pour imaginer ses prochains jeux.

La tablette, c'est fait pour jouer à deux.

### De 3 à 6 ans

Je fixe des règles claires sur le temps d'écrans.

Je respecte les âges indiqués pour les programmes.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

Jouer à plusieurs, c'est mieux que seul.

### De 6 à 9 ans

Je fixe des règles claires sur le temps d'écrans, et je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

Je paramètre la console de jeux.

Je parle du droit à l'intimité, du droit à l'image, et des 3 principes d'Internet :

- 1) Tout ce que l'on y met peut tomber dans le domaine public ;
- 2) Tout ce que l'on y met y restera éternellement ;
- 3) Il ne faut pas croire tout ce que l'on y trouve.

### De 9 à 12 ans

Je détermine avec mon enfant l'âge à partir duquel il aura son téléphone mobile.

Il a le droit d'aller sur Internet, je décide si c'est seul ou accompagné.

Je décide avec lui du temps qu'il consacre aux différents écrans.

Je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait

Je lui rappelle les 3 principes d'Internet.

### Après 12 ans

Mon enfant - surfe seul sur la toile, mais je fixe avec lui des horaires à respecter.

Nous parlons ensemble du téléchargement des logiciels, de la pornographie et du harcèlement.

La nuit, nous coup le WIFI et nous éteignons les mobiles.

Je refuse d'être son - ami - sur Facebook.

**Diffusons cette affiche.**

**Nous ne modifierons notre relation aux écrans que tous ensemble.**



# Apprivoiser les écrans et grandir

3 - 6 - 9 - 12



**Avant 3 ans**  
*L'enfant a besoin de construire ses repères spatiaux et temporels*



**De 3 à 6 ans**  
*L'enfant a besoin de découvrir toutes ses possibilités sensorielles et manuelles*



**De 6 à 9 ans**  
*L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social*



**De 9 à 12 ans**  
*L'enfant a besoin d'explorer la complexité du monde*



**Après 12 ans**  
*L'enfant commence à s'affranchir des repères familiaux*

La TV, pas avant **3** ans  
La console personnelle, pas avant **6** ans  
Internet après **9** ans  
Les réseaux sociaux après **12** ans

Cette affiche peut être téléchargée sur : [www.sergetisseron.com](http://www.sergetisseron.com)

“ J'ai imaginé les repères « 3-6-9-12 » comme une façon de répondre aux questions les plus pressantes des parents et des pédagogues. ”  
Serge Tisseron  
**3-6-9-12. Apprivoiser les écrans et grandir**, Ed. érès

## Foyer Rural

Tout au long de l'année, le Foyer Rural de Chavigny vous propose différentes activités sportives (Qi Gong, gymnastique douce, badminton, yoga et gymnastique en musique, randonnée du mardi matin et vendredi matin), ainsi que des sorties : randonnée du Haut-koenigsbourg à Ribeauvillé (juin), visite du village des chrysanthèmes à Lahr, en Allemagne. Et n'oublions pas, le défilé de Saint-Nicolas.

Suite à l'Assemblée Générale du 3 octobre, un nouveau bureau a été constitué.

Président : . . . . . Liliane MUNIER

Vice-président : . . . . . Jean-Louis MASCRÉ

Secrétaire : . . . . . Caroline ALGAN

Secrétaire adjoint : . . . Sylvain BRU

Trésorière : . . . . . Denise THIÉBAUT

Trésorière adjoint : . . . Christine NUS

Les autres membres du bureau sont : Annie VINCHELIN et Jean-Louis MUNIER

2016 sera une année importante pour le Foyer Rural qui fêtera sa quarantième année.



## Le West Country Club

Le West Country Club est sur la commune de Chavigny depuis cinq ans, l'effectif est en progression par rapport à l'année 2014-2015.

Des danses de bal sont dispensées le mardi de 20 h à 21 h 30. Le Vendredi de 20 h à 21 h 30 est réservé aux nouvelles danses et aux répétitions des manifestations à venir. Les nouveaux adhérents seront les bienvenus.



## Le Comité des fêtes de Chavigny

Plus d'une dizaine de manifestations organisées par une équipe constituée d'une douzaine de personnes

### Création d'une manifestation

Les compétences de chacun sont mises à l'épreuve à chaque nouvelle manifestation.

Tout commence par la naissance d'une idée, puis, suit sa mise en forme, son intégration dans la programmation à Chavigny, la recherche de partenaires éventuels, la présentation et discussion avec l'équipe municipale.

Alors commence le travail de recherche de financement et de publicité.

Tout doit être prêt pour l'heure H : le programme, les autorisations, les achats, la coordination, la salle ou le lieu et la commande du beau temps. Et il faut encore relever ses manches pour tout mettre en place et remballer une fois la manifestation terminée.

De la naissance au jour J, c'est une gestation de six à neuf mois jalonnée par des déboires mais surtout de grandes satisfactions.

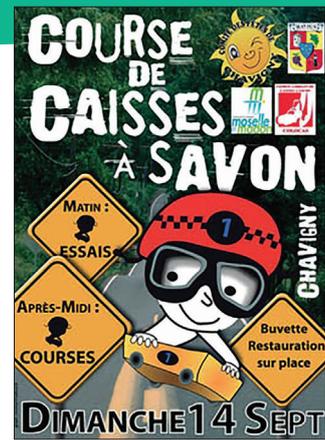


### Ce que nous vous avons déjà proposé

C'est ainsi que nous avons pu vous proposer des courses de caisses à savon, des fêtes pour les 850 ans de Chavigny, de fin d'été et de Septembre, des concerts ainsi qu'un dîner concert, des pièces de théâtre et même le festival CHAVI'RIRE, des lotos, Broc'livres et Vide grenier, sans oublier, bien sûr, les festivités de Saint-Nicolas et de la Fête Nationale

Le public n'était pas toujours au rendez vous comme nous l'aurions souhaité mais notre enthousiasme nous a toujours poussé à redémarrer d'autres projets.

Alors nous vous attendons nombreux lors de nos prochaines manifestations.



### Nos prochains rendez vous déjà programmés

Le 6 février 2016 : . . . . . Repas dansant à l'espace André-Chardin.

Le 13 mars 2016 : . . . . . Loto à l'espace André-Chardin.

Le 15 mai 2016 : . . . . . Vide greniers Quartier Pré Lassé, espace André-Chardin.

Le 9 juillet 2016 : . . . . . Festivités autour de la fête nationale à l'espace André-Chardin.

Le 18 septembre 2016 : . Course de caisses à savon Quartier Botte-Tram.

Le 23 octobre 2016 : . . . . Broc'livres et vinyles.

Pour nous suivre : <http://cfchavigny.blogspot.fr/>

Pour nous contacter : [cfchavigny@yahoo.fr](mailto:cfchavigny@yahoo.fr)



## Le tout en image

Comme chaque année, des nombreuses manifestations ont été organisées sur la commune :

- soirée Country organisée par le West Country Club le 16 janvier,
- le loto du Comité des Fêtes le 15 mars,
- le vide grenier le 17 mai (Comité des Fêtes),
- les festivités du 14 juillet organisées par le Comité des Fêtes, le Foyer Rural et la Municipalité,
- Septembre en fêtes (Comité des Fêtes), autour du Vin,
- Broc'Livres et Vinyles le 25 octobre (Comité des Fêtes),
- Chavi'Rires (Comité des Fêtes),
- Saint-Nicolas organisée par le Comité des Fêtes, le Foyer Rural et les jeunes de Chavigny...



## Clap de fin pour Chavi' Rire

**Premier festival Chavinéen de théâtre rigolo organisé par le Comité des Fêtes de Chavigny**

Lors des week-ends des 7, 8 et 14, 15 novembre, les compagnies INCOGNITO, LE PETIT THEATRE DE BAINVILLE et TER DE L'ART se sont produites sur la scène de l'Espace André-Chardin.



Ce sont 500 entrées qui ont été enregistrées lors des 4 représentations proposées, et ce, malgré les tragiques événements parisiens.



Les trois compagnies régionales d'amateurs ont déployé tout leur talent pour faire rire les nombreux spectateurs venus de toute la Région Lorraine. Et c'est avec encore plus de ferveur qu'ils sont montés sur les planches les 14 et 15 novembre pour divertir leur public.

Nombreux sont ceux qui sont restés boire le pot de l'amitié avec nous ces quatre jours ! C'était une occasion unique de faire connaissance avec les acteurs et d'échanger avec les membres du comité des fêtes.

A vous entendre, il faut dès à présent reprogrammer ce festival pour l'an prochain.

A nous de relever le défi.

Rendez vous est donc pris pour Novembre 2016.

Merci les artistes, continuez à nous faire rire de tout !

*Pour nous suivre, nous encourager et pourquoi pas nous rejoindre, une seule adresse :*

<http://cfchavigny.blogspot.fr/>

## Repas des anciens

Entre danse, chant et gastronomie

C'est le dimanche 27 septembre que s'est tenu à l'espace André Chardin le traditionnel repas des anciens offert par le CCAS de Chavigny. 70 personnes avaient répondu présent pour ce grand moment de convivialité. Comme à l'accoutumé, c'est Lionel Tonnini, restaurateur à Chavigny qui a concocté le repas, ponctué de danse et pour la première fois d'un Karaoke collectif sur des chansons d'hier. Jean-Paul PANNEQUIN a amené sa guitare pour un petit récital très sympathique.

Chacun est reparti avec le sourire de cette journée tant appréciée.



## Saint-Nicolas



Dans le contexte troublé post attentats, les organisateurs du défilé de la Saint Nicolas et la municipalité de Chavigny ont fait le choix de maintenir cet événements dans les rues de la commune. Et nous avons bien fait !

Sous la houlette du Foyer Rural et avec la participation active du Comité des fêtes et de nombreux bénévoles, le millésime 2016 de ce défilé est véritablement un grand cru.

Le samedi 12 décembre vers 16h, sous une météo clémente, ce sont près de 400 personnes qui ont suivi le magnifique défilé composé de 4 chars (Foyer Rural de Chavigny, Océan Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent et association Franco-Portugaise), du groupe de majorettes de Pont-Saint-Vincent, de la fanfare les Libellules de Damelevières et un magnifique Saint Nicolas mobile fabriqué et animé par les jeunes de Chavigny.

Le cortège, avec Saint Nicolas fièrement assis sur son char, a déambulé dans les rues de la commune pendant près d'1 h 30. De retour à l'espace Chardin, chacun a pu se retrouver autour d'un verre de vin ou de jus de pomme chaud. Les enfants ont reçu un sachet de « douceurs » offert par le Comité des fêtes.

La bonne humeur était bien présente et chacun a apprécié de se retrouver entre habitants du territoire autour de ce moment festif traditionnel.

Un grand merci aux bénévoles qui ont su faire de ce défilé une réussite pour les petits... et les grands.



Char de Neuves-Maisons



Char de Pont-Saint-Vincent



Char de l'Association Franco-Portugaise



Les Libellules



Char de Chavigny



Char de Chavigny



Les Majorettes

## Un enchantement visuel et vocal

Le dimanche 6 septembre en fin d'après-midi a eu lieu à l'espace André Chardin le spectacle de la troupe Future Légende offert par le CCAS de Chavigny. Ce récital proposé en priorité aux anciens de la commune, a également été ouvert à l'ensemble de la population.

Future Légende existe depuis 1987, c'est aujourd'hui une joyeuse bande de près de 50 complices passionnés de chant à 4 voix et de mise en scène, qui présente un spectacle complet.

La représentation de son nouveau spectacle, intitulé « **Tout et n'importe quoi** », est un déménagement musical mouvementé, où se bousculent des générations et des talents : de Piaf à Zaz, en passant par Aubert, Brigitte, M, Stromae...

Le public est tombé sous le charme des morceaux proposés, contemporains ou plus classiques mis en scène et en mouvement. Costumes colorés, chorégraphies dynamiques, lumières... chaque chant est interprété comme une petite



comédie musicale. Insolite parfois, car une chanson peut en cacher... une autre !

Chacun a pu ensuite se retrouver autour d'un verre pour évoquer ce bon moment de détente et de prendre déjà rendez-vous pour la prochaine création de Future Légende.

## Déchèterie

### La plus proche de chez vous

832, rue Nicolas-Cugnot  
Cap Filéo  
54230 NEUVES-MAISONS

	Elle sera ouverte toute l'année
Du lundi au vendredi	13 h 30 - 18 h 30
Le samedi	9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 18 h 30
Le dimanche	9 h 00 - 12 h 00
Jours fériés	Fermée

### Collecte des encombrants sur appel

La collecte sur appel est destinée prioritairement aux habitants du territoire qui présentent des grandes difficultés de mobilité, en raison de leur état de santé ou de leur âge. Bien sûr, ce service est élargi aux usagers sans véhicule ou possédant un véhicule non adapté.

Il suffit tout simplement de téléphoner au 03 54 95 62 41 et de préciser la nature et le volume de vos déchets.

Trois collectes sont organisées par an : en mars, en juin et en octobre. Attention, le planning est clôturé à la fin du mois précédent la collecte.

### Quels déchets sont collectés ?

Nous vous débarrassons de tout objet volumineux non toxique (ameublement, literie, gros appareils ménagers, équipements de loisirs...). Les déchets collectés seront triés à leur arrivée en déchèterie et pourront être valorisés, au lieu d'être systématiquement dirigés vers l'enfouissement comme auparavant avec l'ancien mode de collecte, en regroupement sur les trottoirs. Attention, les matériaux de construction et les épaves de véhicules à moteur ne sont pas collectés.



### Rappel des horaires du city stade

Durant l'été, les actes d'incivilité concernant l'utilisation du city stade ont été nombreux (présence en dehors des heures d'utilisation en particulier tard dans la nuit) dérangeant la tranquillité des riverains. Plusieurs plaintes ont été déposées à la gendarmerie. Des rappels au savoir vivre et au vivre ensemble ont été faits notamment sur l'âge et les horaires d'utilisation du city stade.

L'arrêté communal 65/2006 précise les horaires d'utilisation du terrain multisports réservé aux 8/18 ans afin de préserver la quiétude des riverains :

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h,
- le samedi et le dimanche de 15 h à 18 h.

### Le « Vivre Ensemble » s'adresse aussi à nos amis les chiens et à leurs...maîtres

De plus en plus d'habitants se plaignent, à juste titre, de retrouver des déjections canines devant chez eux, sur les trottoirs et voiries communales. Pour rappel, les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. En de-

hors de ces cas, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics (y compris ceux de l'espace Chardin où se retrouvent les enfants pour les TAP, les centres de loisirs...), les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout le domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>ère</sup> classe (35 euros).

De plus les propriétaires de chiens doivent tenir ces derniers en laisse sur le domaine public et dans les lieux privés ouverts au public (hall d'immeuble par exemple). Les chiens de catégorie 1 et 2 doivent quant à eux être non

seulement tenus en laisse mais aussi être muselés. La longueur de la laisse ne doit pas dépasser deux mètres. D'une manière générale, dès lors qu'il échappe au contrôle de son maître, un chien avec ou sans laisse est considéré comme errant.

### Rappel

#### avis aux automobilistes et motocyclistes

#### Pensez à nos enfants

La vitesse est limitée à 30 kilomètres/h dans certaines rues du village.



## Tondeuses, motoculteurs...

### (Arrêté préfectoral du 26/12/96) :

Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison des nuisances sonores qu'ils peuvent provoquer, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être réalisés que :

- les jours en semaine de 8 h 00 à 20 h 00,
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Plus d'informations : <http://www.bruit.fr>



## Réglementation sur la tonte et taille des haies

Il incombe au propriétaire d'intervenir pour tailler les végétaux qui dépassent sur une propriété riveraine ou sur le domaine public. Selon l'article 671 du Code Civil, les haies ou arbres situés sur la voie publique peuvent atteindre une hauteur supérieure à 2 mètres si elles se trouvent à plus de 2 mètres d'une limite séparative



## Feux de Jardin

Brûler des végétaux dans son jardin est interdit par arrêté préfectoral (15 janvier 1987) par sécurité mais surtout par respect pour ses voisins. La valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée.

## Déneigement

Le déneigement des voies de circulation est une obligation de continuité de service public (article L 2212-2 du CGCT). La commune assure depuis de nombreuses années ce service avec les moyens humains et matériels nécessaires : agent technique d'astreinte, saleuse et bacs à sel dans les différentes rues du village.

Sachez être patient et compréhensif : toutes les voies communales sont dégagées dans un ordre précis qui respecte les priorités de circulation et surtout la pente (parfois très importante) de certaines rues.

Il est bon de rappeler qu'en cas de neige ou de gelée, les propriétaires, leur(s) représentant(s) ou locataires sont tenus de balayer la neige et de casser la glace devant leurs propriétés sur toute la largeur du trottoir et au minimum sur une bande de 1,50 mètre si la largeur du trottoir excède cette dimension, jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible pour permettre l'écoulement des eaux.. Il en va de même pour les voiries privées. En cas d'accident leurs responsabilités sont engagées. Enfin soyez prudent : attention donc aux chutes de neige et de glace provenant des toitures et des chenaux. Prévoyez des équipements adaptés : chaussures, pneus neige, chaînes...

## Permis de détention pour les chiens dangereux

Tout chien de catégorie 1 et 2 sont considérés comme dangereux. Leur propriétaire doit posséder un permis de détention délivré par le maire de la commune. Pour obtenir ce permis de détention, vous devez présenter une attestation d'aptitude remis à la suite d'une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

Les propriétaires ou détenteurs de chiens sont invités à consulter les différents documents sur le site Internet de la préfecture ([www.meurthe-et-moselle.pref.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.pref.gouv.fr)).



Ils peuvent faire évaluer le comportement de leurs chiens et suivre la formation dans le département de leur choix.

René DENILLE, Adjoint responsable de la Commission Cadre de vie - Environnement - Forêt

## Informations pratiques

### Rattrapage des jours fériés

Si jour férié **lundi ou mardi** > rattrapage le vendredi de la semaine précédente.

Si jour férié **mercredi ou jeudi** > rattrapage le vendredi suivant.

Si jour férié **vendredi** > rattrapage le lundi suivant.

### Encombrants sur rendez-vous

Un service gratuit d'enlèvement à domicile est à votre disposition.

Les personnes présentant des grandes difficultés de mobilité sont prioritaires.



#### Attention :

**3 collectes par an uniquement (en mars, en juin et en octobre).**

**Clôture du planning à la fin du mois précédent la collecte !**

Nous vous débarrassons de tout objet volumineux non toxique (ameublement, literie, gros appareils ménagers, équipements de loisirs...).

**Les matériaux de construction et les épaves de véhicules ne sont pas collectés.**

### Déchèterie

#### Horaires 2016

**Toute l'année**

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30

Le samedi de 09h00 à 12h00 puis de 13h30 à 18h30

Le dimanche de 09h00 à 12h00

## La déchèterie est fermée tous les jours fériés

Informations :

Service déchets Moselle et Madon

Tél. 03 54 95 62 41 / [www.cc-mosellemadon.fr](http://www.cc-mosellemadon.fr)

# Calendrier de collecte



Ordures ménagères et emballages recyclables

# 2016

**⚠ Nouveaux jours de collecte !**

## Ordures ménagères

Poubelles noires collectées 1 fois par semaine  
Bac à sortir la veille après 19h

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Bainville-sur-Madon Frolois Maizières Marthemont Méréville Pierreville Thélod Viterne Xeulley	Neuves-Maisons Maron	Chaligny Chavigny Pont-Saint-Vincent Sexey-aux-Forges	Flavigny-sur-Moselle Messein Pulligny Richardménéil

## Emballages recyclables

Sacs jaunes collectés 1 vendredi sur 2

Chaligny, Chavigny, Maron, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, Sexey-aux-Forges

Bainville-sur-Madon, Flavigny-sur-Moselle, Frolois, Maizières, Marthemont, Méréville, Messein, Pierreville, Pulligny, Richardménéil, Thélod, Viterne, Xeulley

15 et 29 janvier	08 et 22 janvier
12 et 26 février	05 et 19 février
11 et 25 mars	04 et 18 mars
08 et 22 avril	01, 15 et 29 avril
06 et 20 mai	13 et 27 mai
03 et 17 juin	10 et 24 juin
01, 15 et 29 juillet	08 et 22 juillet
12 et 26 août	05 et 19 août
09 et 23 septembre	02, 16 et 30 septembre
07 et 21 octobre	14 et 28 octobre
04, 18 novembre	11* et 25 novembre
02, 16 et 30 décembre	09 et 23 décembre

Exceptionnellement, il n'y aura pas de rattrapage de la collecte de tri le 1<sup>er</sup> janvier.

**\* ATTENTION, pas de collecte les jours fériés.  
Voir les jours de rattrapage page 4**



## Aide à l'amélioration de l'Habitat

La CCMM soutient techniquement et financièrement les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de l'habitat. Pour passer des questions aux projets, renseignez-vous sur les aides financières et techniques disponibles en Moselle et Madon !

### Comment la CCMM peut vous venir en aide ?

**Les 3 aides communautaires sont autant à destination des propriétaires occupants que des bailleurs privés.**

- Isolation thermique murs par l'intérieur ou l'extérieur, combles perdus ou aménagés, plancher bas, fenêtres, portes-fenêtres, volets isolants, portes d'entrée...
- Energies renouvelables (solaire thermique et géothermie verticale).
- Ravalement de façade.

### Quelles aides dans le cadre de l'OPAH ?

**5 aides financées par l'ANAH et la CCMM sont à destination des propriétaires occupants selon leur niveau de ressources et des bailleurs privés pour des logements locatifs conventionnés (plafonnement des loyers et conditions de ressources des locataires).**

- Travaux de lutte contre la précarité énergétique.
- Travaux pour l'autonomie de la personne.
- Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat.
- Travaux lourds de réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé.
- Transformation d'usage pour la création de logements locatifs.

### Comment engager un projet ?

<http://www.cc-mosellemadon.fr/page/aides-a-lamelioration-de-lhabitat>

### Contact :

Suivi personnalisé lors de permanences et de visites à domicile (montage des dossiers, analyse des devis, conseils, accompagnement) :

Alexandre BADIER  
*Technicien Habitat et Energie*  
 Communauté de Communes Moselle et Madon  
 145, rue du Breuil - 54230 NEUVES-MAISONS  
 Tél. : 03 54 95 65 84  
 (du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00,  
 le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00)  
 abadier@cc-mosellemadon.fr



## Dispositif d'aide à la rénovation thermique de la Communauté de Communes Moselle et Madon

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015, la Communauté de Communes Moselle et Madon a adopté un nouveau dispositif d'aide à la rénovation énergétique qui encourage à des travaux engendrant de vrais gains énergétiques et un confort de vie.

### Objectifs :

- Inciter des démarches de rénovation thermique d'envergure, prenant en considération le logement dans sa globalité et les conditions de ressources des habitants.
- Accompagner les propriétaires privés dans toutes les étapes avec conseils techniques, étude thermique et aide au montage administratif et financier de son dossier.

### Qui peut bénéficier de l'aide communautaire ?

Sont potentiellement éligibles au dispositif :

- Tous les propriétaires privés (occupants ou bailleurs)
- Les propriétaires privés d'immeubles à usage d'habitation dont les permis de construire ont été déposés avant le 1 juin 2015 inclus (date d'entrée en vigueur de la RT 2000)

### Sous quelles conditions ?

- Suivant les ressources du ménage, la performance énergétique à atteindre est différente :

	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes déplafonnées	Autres ménages	Propriétaires bailleurs
Gain minimum sur la consommation conventionnelle d'énergie	25 %	40 %	Atteinte du niveau BBC rénovation	40 %

- Chaque demandeur de l'aide communautaire devra assister à un atelier info-énergie d'une durée de 2 h avant le lancement des travaux. Il sera abordé dans cet atelier différents thèmes tels que les critères de sélection d'une entreprise, le choix des matériaux, les conseils sur les travaux à réaliser soi-même et le suivi-contrôle des travaux réalisés par les entreprises (inscription auprès de la CCMM).

## À quel montant s'élève l'aide communautaire ?

- Le montant de la prime est forfaitaire. Il est fixé à un montant maximum de 2 000 €.
- Seuls les dossiers déposés par les propriétaires occupants très modestes et dont les travaux permettent un gain énergétique égal ou supérieur à 40 % pourront prétendre à une aide atteignant 2 600 €.
- Le montant de cette prime pourra être ajusté par la commission « habitat » au regard du plan de financement global des travaux. En effet, le financement des travaux par des aides publiques ne pourra pas dépasser plus de 80 % du montant TTC des travaux réalisés.

## Quelles sont les démarches à effectuer ?

A) Seuls pourront être subventionnés les dossiers pour lesquels le technicien en charge du suivi animation de la campagne de rénovation thermique aura été contacté avant la réalisation des travaux. A ce stade, aucun devis ne doit être signé, afin de permettre l'échange entre l'habitant et le conseiller à l'appui de l'étude thermique réalisée gratuitement par la CCMM. Selon les résultats de cette étude, un programme de travaux est validé d'un commun accord entre l'habitant et le conseiller en vue d'atteindre le gain énergétique nécessaire à l'octroi de l'aide.

B) Un dossier complet devra être remis au technicien.

C) Puis le dossier est instruit par la commission « habitat » qui se réunit, en principe, une fois par mois et rend un avis au vu du dossier présenté par le demandeur. L'accusé réception permettant de commencer les travaux est envoyé au demandeur.

D) Sur la base de l'avis de la commission « habitat », le bureau communautaire délibère pour réserver la prime.

E) Un courrier de notification de la prime réservée est alors adressé au demandeur.

## Points de vigilance :

- Rencontrer le technicien habitat de la CCMM avant toute signature de devis et de préférence attendre le résultat de l'étude thermique réalisée gratuitement pour solliciter les devis.
- Ne jamais signer un devis avant échange avec le technicien.
- Attendre le courrier validant le dépôt de votre dossier avant de commencer les travaux (aucun dossier engagé auparavant ne pourra recevoir une aide).

## Contact :

Pour toute information sur ce dispositif, les personnes intéressées peuvent s'adresser à :

Alexandre BADIER - 03 54 95 65 84  
abadier@cc-mosellemadon.fr

## Le réseau T'MM



### a connu d'importants changements depuis la rentrée 2015

Depuis la rentrée de septembre, le réseau T'MM s'est élargi pour maintenant desservir les 19 communes de Moselle et Madon. Cinq lignes régulières contre 3 auparavant quadrillent désormais notre territoire en répondant au mieux au besoin des habitants, chaque commune ayant participé, avec les associations d'usager, à la mise en œuvre du nouveau réseau.

Une grande nouveauté : on peut désormais se rendre directement au CHU de Brabois ou au cinéma de Ludres en T'MM et toujours... gratuitement !

Les lignes fonctionnent de 7 h à 19 h avec des connexions possibles avec le réseau SUB ou le train (réseau TER) sur les gares et points d'arrêt de Moselle et Madon.

Pour les personnes à mobilité réduite ou de plus de 70 ans, le service T'MM+ fonctionne également sur l'ensemble de la Communauté de communes. Les minibus viennent vous chercher à domicile et vous déposent où vous le souhaitez pour la somme de 2 €. Pour vous inscrire, il suffit de contacter la mairie de Chavigny. Un membre du CCAS vous rencontrera pour vous aider à compléter votre demande.

Le réseau T'MM sait aussi être réactif. Alors que le réseau SUB a supprimé les bus de 6h et 20h en direction et depuis le CHU, entraînant le désarroi des salariés qui les utilisaient pour se rendre ou revenir du travail (certains depuis 33 ans !), c'est notre réseau T'MM qui a pris le relais, prouvant que la proximité, ça a du bon !

C'est la ligne C (CHU Brabois - Viternes) qui traverse Chavigny avec 9 allers-retours par jour et permet ainsi la connexion avec la ligne 1 du Tram au CHU de Brabois. Cette connexion était attendue depuis longtemps et ravit les utilisateurs !

## Le T'MM à Chavigny

A raison d'une douzaine de passages quotidiens, tous sens confondus, la commune de Chavigny sera desservie à partir du lundi 31 août 2015 par la ligne C, qui permet de se rendre au centre de Neuves-Maisons, au CHU Brabois et d'être connecté au réseau Stan.

Les fiches horaires du réseau seront disponibles fin août, et téléchargeables sur le site internet de la communauté de communes : [www.cc-mosellemadon.fr](http://www.cc-mosellemadon.fr) Rubrique « Se déplacer ».

Pour tout renseignement individuel, vous pourrez venir rencontrer le service transport qui organise une permanence d'accueil tous les jours du 24 au 28 août de 13 h 30 à 15 h 30 au Pôle technique situé allée Louis Martin à Neuves-Maisons.



## Urbanisme

Le service « Terres de Lorraine Urbanisme » vient de voir le jour le 1<sup>er</sup> juillet. Depuis cette date, l'Etat n'assure plus l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres d'une intercommunalité d'au moins 10 000 habitants. Les intercommunalités du pays Terres de Lorraine (CC Toulous, CC pays du Saintois et CC du Pays de Colombey et du Sud Toulous) ont décidé de s'organiser pour proposer un socle commun de services aux communes.

### Une coopérative de moyens :

- Urbanisme stratégique : accompagnement des communes ou intercommunalités sur leur PLU et projets d'aménagements urbains.
- Urbanisme réglementaire : instruction des autorisations d'urbanisme type permis de construire, d'aménager, de démolir, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme.
- Système d'information géographique.

## Terres de Lorraine

### URBANISME

- Elaboration et animation de politiques d'habitat.
- Appui aux communes sur les opérations d'aménagement.
- Observatoire de l'habitat et du foncier.

### A savoir :

- Le maire garde bien toute sa compétence pour la délivrance des permis.
- Chaque pétitionnaire devra toujours déposer son dossier en mairie.
- Le service instructeur peut recevoir les pétitionnaires en amont ou après dépôt du dossier en mairie.

### En savoir plus :

<http://www.cc-mosellemadon.fr/page/urbanisme>

### Contact :

Terres de Lorraine - Urbanisme  
BP 200 69 - 54203 TOUL Cedex  
Tél. standard : 03 83 63 76 70 (du mardi au vendredi matin)  
[accueil-tldu@cc-mosellemadon.fr](mailto:accueil-tldu@cc-mosellemadon.fr)

## La Filoche

La Filoche a ouvert ses portes en mars 2010. Géré par la communauté de communes Moselle et Madon (CCMM), cet espace culturel situé à Chaligny comprend une médiathèque, un espace multimédia et une ludothèque. De nombreux événements rythment chaque saison culturelle : concerts, cinéma, spectacles, conférences, expositions...

La Filoche fonctionne en réseau avec dix médiathèques de communes et un second espace multimédia. La CCMM est largement engagée dans le domaine culturel depuis plusieurs années

### Plusieurs cycles culturels vous sont proposés :

- Du 8 décembre au 20 février : venez découvrir la Russie ; on trouvait qu'il ne faisait pas assez froid en Lorraine durant les mois d'hiver. Alors enfiler donc vos bottes et coiffez-vous de votre chapka pour ce petit parcours de santé dans la toundra. Escapade moscovite, classique du théâtre russe, discussions littéraires autour du samovar, chants traditionnels, histoires slaves et parties de Tetris endiablées... za vache zdorovie !
- Festi Suédé : C'est reparti pour une nouvelle édition du célèbre festival du film « bricolé » ! [Suéder] : réaliser un remake humoristique d'un film avec des acteurs amateurs et des moyens techniques très limités (effets spéciaux, décors et costumes « faits maisons », objets détournés...).



### La Filoche

90 rue René Cassin - 54230 CHALIGNY  
Tél : 03 83 50 56 60  
[lafiloche@cc-mosellemadon.fr](mailto:lafiloche@cc-mosellemadon.fr)

### Horaires d'ouverture période hors vacances scolaires

Service médiathèque - Tél : 03 83 50 56 60  
[mediatheque@cc-mosellemadon.fr](mailto:mediatheque@cc-mosellemadon.fr)

### La médiathèque est ouverte :

Mardi . . . . . 14 h - 19 h  
Mercredi . . . 10 h - 12 h / 14 h - 18 h  
Vendredi . . . 14 h - 18 h  
Samedi . . . . 10 h - 17 h

Service multimédia - Tél : 03 83 50 56 56  
[espace-multimedia@cc-mosellemadon.fr](mailto:espace-multimedia@cc-mosellemadon.fr)

### L'espace multimédia est ouvert :

Mardi . . . . . 14 h - 15 h 30 / 17 h - 19 h  
Mercredi . . . 10 h - 12 h / 14 h - 16 h / 16 h 15 - 18 h  
Vendredi . . . 14 h - 15 h 30 / 17 h - 18 h  
Samedi . . . . 14 h - 15 h 30 / 15 h 45 - 17 h

Service ludothèque - Tél : 03 83 50 56 57  
[ludotheque@cc-mosellemadon.fr](mailto:ludotheque@cc-mosellemadon.fr)

### La ludothèque est ouverte :

Mardi . . . . . 17 h - 19 h  
Mercredi . . . 10 h - 12 h / 14 h - 18 h  
Vendredi . . . 16 h - 18 h  
Samedi . . . . 10 h - 12 h / 14 h à 17 h

### Horaires d'ouverture période des vacances scolaires

Mardi : . . . . . fermeture à 18 h  
Samedi : . . . . . fermeture de la ludothèque toute la journée et de la médiathèque de 13 h à 14 h.

La Filoche est située à la frontière des communes de Chaligny et de Neuves-Maisons, à 20 kms des villes de Nancy et de Toul. Accès par les autoroutes A330 et A31, sorties Neuves-Maisons.

NB : Filoche n'étant pas encore référencée sur les navigateurs GPS, tapez « allée Louis Pasteur, 54230 Chaligny » pour vous y rendre.  
Rendez-vous sur le site de la Filoche : <http://www.la-filoche.fr/>



**LA TNT PASSE À LA HD**

**C'EST LE MOMENT DE  
TESTER VOTRE TÉLÉ!**

**La TNT HD arrive le 5 avril 2016.**

Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, vérifiez que le logo «Arte HD» apparaît soit sur la chaîne 7 soit sur la chaîne 57.

Si vous ne voyez pas le logo sur l'une de ces deux chaînes :  
équipez-vous d'un adaptateur TNT HD.

- Si vous recevez la télévision par câble ou satellite : renseignez-vous auprès de votre opérateur.
- Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre : votre équipement TV est déjà compatible HD.

[www.recevoirlaTNT.fr](http://www.recevoirlaTNT.fr)

**0970 818 818**

(prix d'un appel local)





## autour de l'Espace André Chardin

Samedi 16 janvier : . . . . Soirée Country organisée par le West Country Club  
Jeudi 21 janvier : . . . . . Conseil Communautaire  
Vendredi 22 janvier : . . . Vœux du maire  
Samedi 06 février : . . . . Repas dansant organisé par le Comité des Fêtes  
Dimanche 13 mars : . . . . Loto organisé par le Comité des Fêtes  
Samedi 19 mars : . . . . . Concert de l'Ecole de Musique Moselle Madon (E3M)

## N'oubliez pas la newsletter de Chavigny !

Rendez-vous sur la page d'accueil du site internet de la commune ([www.ville-chavigny.fr](http://www.ville-chavigny.fr)), renseignez votre adresse mail, en bas de page, sous la rubrique « inscription à la lettre d'information » puis cliquez sur le bouton « s'inscrire ».

Vous recevrez les nouvelles de Chavigny sur votre boîte mail !

Vous pouvez aussi nous en faire la demande par mail à : [mairie.chavigny@wanadoo.fr](mailto:mairie.chavigny@wanadoo.fr).



## Une Association pour le Patrimoine Chavinéen ?

Pont du Tram, fontaines, vergers, fonds de Renonvaux, le Mazot, la roselière, les coteaux, la nivéole de printemps, le blaireau...

La sauvegarde du patrimoine architectural, floral, faunistique, des paysages, de la biodiversité est une préoccupation actuelle.

Si vous êtes intéressé-e pour participer à la préservation du patrimoine et/ou la création d'une association de sauvegarde de ce dernier, n'hésitez pas à nous contacter : [mairie.chavigny@wanadoo.fr](mailto:mairie.chavigny@wanadoo.fr)

## Numéros utiles

**Mairie** : 03 83 47 24 32 : Du Lundi au Jeudi : de 14h00 à 18h00  
Le Vendredi : de 14h00 à 16h00 [www.ville-chavigny.fr](http://www.ville-chavigny.fr)

**Communauté de Communes Moselle et Madon** : 03 83 26 45 00

**Numéro d'appel d'urgence européen 112** : si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

**SAMU (Service d'Aide Médical Urgente) 15** : pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.

**Police Secours 17** : pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

**Sapeurs-pompiers 18** : pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

**Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes 114** : Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par FAX et SMS.

**Médecin de garde** : SOS Médecins : 3624

Pharmacie de garde : 3237

